

Le travail, c'est la santé... Vraiment?

PAGE 7

Les prestations
sociales :
les nouveaux montants
pages 9 et 10

© Rue des Archives/Reporters

bien-être

Massage à l'école

Reportage dans une classe
maternelle, où les petits ont appris
des gestes simples pour se relaxer

PAGE 6

conseils juridiques

Stop aux SMS payants

Jeux, concours, chats... les SMS
peuvent coûter cher. De nouvelles
règles protègent le consommateur

PAGE 2

handicap

Aimer et être aimé

La vie sexuelle et affective
des personnes handicapées reste
un tabou. Le débat s'ouvre: jusqu'où
s'immiscer dans l'intimité?

PAGE 8

éditorial

Les malades, des coupables?

Ne plus rembourser les soins
aux personnes qui auraient pris des
risques pour leur santé :
une fause bonne idée

PAGE 16

Conseils juridiques

Stop aux SMS payants

Le GSM est aujourd'hui bien plus qu'un téléphone mobile. Par son intermédiaire, une foule de services, pour la plupart payants, sont également mis à disposition de l'utilisateur, notamment via les SMS. Depuis le 1^{er} juillet 2011, les règles du jeu ont été renforcées afin d'éviter les mauvaises surprises sur la facture.



© Gérard Houlin/Beipress

Participation à des jeux ou concours, vote pour des candidats d'émissions télévisées, information sur les horaires des transports en commun, réservation de places de concert, don à des associations, paiement du parcimètre, abonnement au service météo... : ces opérations parmi d'autres peuvent être réalisées par SMS (ou par appel téléphonique classique). Elles sont proposées par des sociétés indépendantes des opérateurs téléphoniques via des numéros SMS courts à 4 chiffres (9666, 2745...) ou des numéros d'appel spéciaux (070, 0900...). A l'exception des appels gratuits vers les 0800, ces services coûtent chers : l'envoi peut varier de 50 centimes à 4 euros le SMS selon la catégorie de numéros for-

més (1). Par ailleurs sont bien souvent facturés aussi les SMS reçus de ces sociétés.

Pour le consommateur non averti, la note peut être salée. Face à l'augmentation inquiétante des dettes de téléphonie mobile constatées chez les personnes en difficulté, et dans le but d'encadrer ces pratiques commerciales en plein essor, une législation récente a apporté des protections accrues au consommateur (2).

Inscription à confirmer

Pour un service isolé (achat de logo ou de sonnerie, participation à un concours...), le consommateur doit recevoir, après sa commande mais

avant la fourniture du service, un ou plusieurs messages gratuits qui confirment la commande, décrit le service et le tarif.

Par contre, l'inscription auprès d'un service d'abonnement (horoscope, météo...) requiert désormais une double confirmation. Concrètement, la procédure se déroule en trois étapes :

- Le consommateur envoie une demande d'inscription au prestataire de service.
- Le prestataire lui renvoie un message gratuit confirmant la demande avec mention claire du prix et du mot-clé (GO, OK ou Start) qui permet l'activation.
- Le consommateur confirme son inscription en envoyant le mot-clé au numéro SMS mentionné dans le message.

L'inscription est ensuite confirmée par le prestataire qui doit décrire le service concerné et préciser si oui ou non le service sera prolongé tacitement. Tous ces messages doivent être gratuits.

Dans tous les cas, les conditions générales doivent pouvoir être consultées gratuitement et à tout moment. Un service clientèle doit également être accessible.

Jeux, concours et "chat"

Les jeux, concours et quizz pour lesquels le consommateur doit envoyer plus d'un message pour participer, sont également soumis aux règles d'inscription de la nouvelle législation. Mais une protection supplémentaire s'applique à ces services : **le prix total d'une séance de jeu ne peut dépasser 5 euros.** Et les prix

remportés doivent être livrés dans les 30 jours suivant la clôture du jeu. Par ailleurs, pour les services "chat" (discussions rapides via SMS), le consommateur ne doit pas payer pour les messages qu'il reçoit.

Quels tarifs?

Afin de protéger le consommateur contre des factures trop élevées, des tarifs maxima ont été fixés en fonction du type de service presté.

- Lorsque le consommateur dépense plus de 10 euros par mois en SMS payants, un message d'avertissement gratuit doit lui être adressé. Il en va de même à chaque palier de 10 euros dépensés. Cette obligation s'applique aux jeux, aux services payants destinés aux adultes, aux numéros permettant la personnalisation de l'appareil (logos, sonneries...), et aux services de chat.
- Pour les numéros d'appel payants, après une durée d'appel de 10 minutes, les communications avec des numéros tarifiés à la minute (090x) sont automatiquement interrompues. Et pour chaque appel facturé à plus d'un euro par appel ou par minute, le prestataire de services est obligé de faire entendre au consommateur un message gratuit mentionnant le tarif maximum, afin de lui permettre d'interrompre la communication sans frais.

Comment stopper?

- De manière préventive, il est possible de demander à son opérateur téléphonique **de bloquer gratuitement l'accès à des numéros payants ou SMS courts.** Cette démarche se justifie d'autant plus si le GSM est utilisé par des enfants ou des jeunes.
- Se désinscrire d'un service payant

est réalisable par **l'envoi du mot STOP au numéro** (court ou non) **utilisé par le prestataire** (3). Un message de confirmation de la désinscription doit être envoyé gratuitement par le prestataire qui doit directement mettre fin au service.

Sans réponse du prestataire, le consommateur a intérêt à prendre contact rapidement avec le service clientèle. Il peut aussi interpeller son opérateur téléphonique qui, à son tour, demandera au prestataire de faire cesser le service.

Où se plaindre?

Si ça ne fonctionne pas, le consommateur peut déposer une plainte auprès de la Commission d'éthique pour les télécommunications (4). Celle-ci peut décider de dispenser le consommateur du paiement, ou même de le rembourser. Parallèlement, le prestataire peut voir suspendu son service de 1 à 90 jours. Il risque aussi une amende administrative de 125 à 125.000 euros.

//ASBL DROITS QUOTIDIENS

>> **Durant le mois qui suit la publication de cet article, consultez les questions complémentaires sur le thème abordé dans la rubrique accès libre sur le site : www.droitsquotidiens.be**

(1) La liste des tarifs vers les n° courts est consultable sur <http://support.fr.belgacom.be> (rubrique téléphonie mobile)
 (2) AR du 9 février 2011 établissant le Code d'éthique pour les télécommunications.
 (3) La liste complète des numéros courts est consultable sur le site précité dans la note 1 ci-dessus.
 (4) Commission d'éthique pour les télécommunications - Fax: 02/226.88.41. - www.telethicom.be

Solival vous conseille

L'adaptation d'un WC

Dans nos maisons, les cuvettes de WC sont souvent fort basses et aucun point d'appui ne facilite le transfert pour s'y assoir ou s'en relever. Plusieurs solutions peuvent se combiner pour améliorer le confort de chacun dans ce lieu d'intimité.

Rehausser le WC

- Trois possibilités :
- Placer un **rehausseur au WC existant.** Ce matériel, disponible avec ou sans accoudoirs et couvercle, s'acquiert en bandagisterie. Choisir un modèle avec de bonnes fixations (photo 1).
 - Placer un **nouveau WC suspendu** (photo 2). Ne pas hésiter à le fixer à 5/10 cm au dessus des 41 cm recommandés par les fabricants (et calculés à partir du bord supérieur de la lunette de WC). L'idéal est de déporter

la commande de la chasse sur le mur latéral, pour ne plus devoir se retourner et limiter le risque de chutes. Mais cette recommandation requiert des travaux plus importants!

- Placer au sol un **WC adapté** (disponible dans les commerces de sanitaires) : la cuvette est simplement plus haute que celle des WC classiques.

Placer des barres d'appui

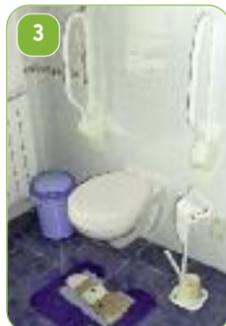
Souvent, le placement de **barres d'appui** est suffisant et rend super-

flue la rehausse du WC. Deux possibilités :

- Placer deux barres d'appui fixes ou rabattables, de part et d'autre du WC (photo 3).
- Placer une barre d'appui rabattable perpendiculairement au WC. Cette implantation est idéale pour la personne ayant besoin d'aide pour s'habiller et/ou s'essuyer. Ces dispositifs de soutien s'achètent en bandagisterie mais aussi dans les magasins de sanitaire ou de bricolage. L'utilisation de barres d'appui à ventouses, fort peu fiables, est totalement déconseillée. S'il n'est pas possible de fixer des barres d'appui au mur, utiliser alors un cadre de toilette, disponible en bandagisterie (photo 4).

Des accessoires parfois utiles

- La pose d'une **lunette de WC en mousse** (couvercle en option) améliore le confort de la personne qui a la peau fragile ou doit passer plus de temps assis.
- La cuvette de WC avec **douchette intégrée** et aspiration d'odeur est pratique pour la personne qui ne peut plus s'essuyer seule.
- La **pince pour papier de toilette** facilite l'utilisation du papier pour la personne qui a du mal à s'essuyer (par exemple en cas d'obésité) (photo 5). Elle nécessite cependant un peu d'expérience et de la dextérité.



Venez essayer le matériel

Solival Wallonie-Bruxelles possède deux salles d'essai, l'une à Mont-Godinne, l'autre à Thuin (voir coordonnées ci-dessus). N'hésitez pas à contacter l'équipe des ergothérapeutes pour voir et essayer le matériel décrit dans cette article. Ces professionnels du conseil (et non de la vente) vous aideront à choisir ce qui correspond le mieux à vos besoins et établiront un cahier des charges précis.

SOLIVAL WALLONIE-BRUXELLES est à votre service tous les jours ouvrables de 9 à 16h.

Une salle d'apprentissage et d'essai est ouverte au CHU de Mont-Godinne - 5530 Yvoir
 Une autre salle existe aussi rue des fauldeurs, 1 à 6530 Thuin.

Tél. : 070/22.12.20
 e-mail : info@solivalwb.be
www.solivalwb.be

// LA SANTÉ,
C'EST AUSSI //

Regard de Léone Julitte, 26 ans, étudiante en photographie à l'école des arts de l'image, Le 75. Extrait de reportages menés pour En Marche et supervisés par Marc Detiffe.

**LE PLAISIR D'UNE SEMAINE COMME UNE AUTRE**

Si certains passent leur vie à essayer de faire la différence, d'autres s'appliquent à vivre comme tout un chacun. Chronique d'une routine pleine de plaisir chez des mal ou non-voyants.

>> A voir dans son entièreté sur www.enmarche.be et www.le75.be

Avec le soutien de la Loterie nationale.

Précisions

Les avantages liés au statut Omnio

Dans l'édition du 2 février, nous avons consacré un article aux avantages sociaux dont peuvent bénéficier les personnes bénéficiant du statut Omnio. Deux précisions sont à apporter en complément des informations publiées :

- Le statut Omnio n'ouvre pas de droit direct au tarif social gaz-électricité en Région bruxelloise. Il y a une **condition préalable** à remplir, à savoir que la personne soit mise en demeure par son fournisseur d'énergie suite à un défaut de paiement. Dès cet instant le bénéficiaire du statut Omnio peut devenir "client protégé" et obtenir le tarif social.
- Les personnes bénéficiant du statut BIM (bénéficiaires de l'intervention majorée) n'ont pas de droit direct à la réduction sur les impôts. Cette réduction est notamment octroyée aux personnes invalides (bénéficiaires de l'intervention majorée ou non) et ce, par le biais d'un abattement dans le calcul des impôts.

VOTRE FAMILLE, TROP NOMBREUSE POUR ÊTRE ASSURÉE ?

Pas pour nous. À la Mutualité chrétienne, vos enfants sont automatiquement couverts en cas d'hospitalisation. Sans franchise jusqu'à 18 ans.



Infos sur l'Hospi solidaire au
0800 10 9 8 7 ou sur www.mc.be

la solidarité, c'est bon pour la santé.

A suivre...

La crise : un moment à saisir

Difficile aujourd'hui de regarder l'avenir avec optimisme ! Y a-t-il une entreprise, une association, un parti politique, une banque... qui ne connaît pas LA crise ?

La crise n'est pas seulement celle des banques ou de la finance. Les plaintes surgissent de partout. L'impression prévaut que "tout fait problème" : trouver l'équilibre entre travail et vie privée, disposer d'un revenu suffisant, trouver un emploi après ses études, se loger, se chauffer, financer un logement, se constituer une épargne, construire une famille, prévoir sa pension... Les consommateurs adoptent des stratégies de résistance. Ils changent leurs habitudes de consommation. Ils sont plus soucieux de la pertinence de leurs achats. Les magasins de seconde main ont la cote. A l'occasion des cadeaux de fin d'année, ils ont connu de beaux jours. Les familles achètent en plus petites quantités pour éviter le gaspillage. Malgré tout, les difficultés de paiement sont à la hausse pour des biens essentiels comme le logement ou le chauffage.

D'autres voient la crise plus précisément comme une opportunité : faire le tri entre ce qui est important et ce qui ne l'est pas. Ils en témoignent sur l'Internet : "Forcément, à force de voir des reportages à la télé montrant des familles, dont les deux personnes travaillent, galérer pour finir le mois, cela fait réfléchir. Alors qu'auparavant, on pouvait toujours se préserver en se disant 'non, cela ne nous arrivera pas', aujourd'hui, rien n'est moins sûr... je ne sais pas si l'on peut parler réellement de 'crise'. Je dirais plutôt un assainissement, tant sur le plan économique qu'écologique. Les dernières générations ont fait des excès, qui ne pouvaient durer éternellement. Nous le payons aujourd'hui. La crise a ceci de bon qu'elle va devoir assainir certaines choses et, espérons-le, quelques inégalités... La crise met en lumière ce qui ne va pas dans notre monde. Après, va-t-on prendre les bonnes décisions ? C'est une autre question..." C'est même la seule vraie question.

Pour ceux et celles qui ont grandi dans les années cinquante et soixante, "le Progrès" ne pouvait que "progresser". Une crise ne pouvait déboucher que sur un mieux. Aujourd'hui, le tragique est devant nous, et nous ne savons qu'en faire.

Un monde s'en va, un autre survient

Affronter une crise, quelle qu'elle soit, c'est porter un jugement critique sur les événements. C'est surtout faire le tri entre ce que l'on veut abandonner et ce que l'on veut créer. Voilà pourquoi le sociologue français Michel Maffesoli affirme que "La crise est dans nos têtes" (1).

Cela ne veut pas dire qu'il faut nier la réalité de la crise. Celle-ci est vécue difficilement au quotidien par des milliers de citoyens. Les chiffres du chômage atteignent des niveaux jamais atteints depuis longtemps. Les travailleurs - en particulier les cadres - s'inquiètent, déstabilisés par les exigences de rendement, les objectifs de compétitivité et l'esprit de concurrence qui prévaut entre collègues. Si le travail demeure globalement protecteur par rapport aux maladies induites par le chômage, certaines manières agressives d'organiser le travail engendrent des stress chroniques, qui peuvent conduire à des dépressions sévères.... Jusqu'au retrait du circuit du travail.

Aujourd'hui - c'est un chiffre record - 265.000 salariés bénéficient en Belgique d'une indemnité d'invalidité. Soit une augmentation de 17% en six ans. Ce nombre devrait atteindre entre 294.000 et 302.000 unités en 2015. Soit, une augmenta-

tion de 45% en dix ans. On retrouve en fait dans les statistiques de l'Inami, des chômeurs de longue durée ou des personnes en fin de carrière qui n'en peuvent plus de subir des conditions de travail de plus en plus dures et des pressions de plus en plus fortes qui engendrent stress et burn-out.

La hausse des suicides en Europe est un indice lourd de l'importance des difficultés actuelles du monde du travail. La revue médicale britannique "The Lancet" (9 juillet 2011) constate ainsi pour la Grèce, sur la période 2008-2011, une hausse de 40% des suicides ! La hausse est de 8% en Grande-Bretagne et de 13% en Irlande. Le fait est connu des sociologues : en période de crise la tentation du suicide s'aggrave. Mais, alors qu'Emile Durkheim en parlait déjà à la fin du XIX^{ème} siècle, on entend dire moins souvent que "si les crises industrielles ou financières augmentent les suicides, ce n'est pas parce qu'elles appauvrissent, puisque des crises de prospérité ont le même résultat : c'est parce qu'elles sont des crises, c'est-à-dire des perturbations de l'ordre collectif..."

On connaît des régions du monde économiquement prospères et pourtant en crise, tant les inégalités, les injustices et la corruption s'y sont développées. Pour s'en faire une idée, il suffit de se reporter au classement annuel établi par le PNUD (Programme des Nations-Unies pour le Développement). Si l'Indice du développement humain (IDH) montre certains progrès au niveau mondial, il indique une perte globale de 23% en un an, lorsqu'il tient compte des "inégalités". Ainsi, malgré leur quatrième position globale, les Etats-Unis passent à la 23^{ème} place.

Le mal-être s'approfondit lorsqu'on se rend compte que les solutions avancées n'annoncent pas de vrais changements. Une crise, cela doit servir à quelque chose ! Ce qui est en jeu, ce sont des espoirs anciens mais toujours neufs : passer d'un monde vers un autre, plus juste, plus fraternel au lieu de remettre en selle un monde ancien à bout de souffle : "La crise, affirme le sociologue français Maffesoli (1), n'est pas celle d'une économie dominée par la financiarisation mais bien celle, plus profonde, du productivisme, d'une croissance sans autres horizons que ceux d'une société de consommation dont on connaît les contours et dont on est en train de mesurer les limites."

Voulons-nous encore perdre notre vie à la gagner ? La recherche du qualitatif ne détrône-t-elle pas l'obsession du 'progrès en termes quantitatifs' ? L'écologie ne remet-il pas en question la priorité au 'tout-économique' ? La prouesse des résultats financiers n'est-elle pas seconde par rapport à la qualité de vie en société ? On a trop souvent reproché à notre société de développer, avec la profusion des technologies de communication, des réflexes individualistes. On a peut-être parlé un peu trop vite. Car ce soi-disant individualisme a aussi permis de développer des réseaux de résistance. Il a favorisé l'apparition d'une "nouvelle manière d'être ensemble" en revalorisant la dimension qualitative de l'existence, de nouvelles cultures tribales ou claniques, pour reprendre les termes du sociologue Maffesoli.

//CHRISTIAN VAN ROMPAEY

(1) Michel Maffesoli, La crise est dans nos têtes. Editions Jacob-Duvernoy, 2011

> Défraiement des frais en volontariat

Le caractère non rémunéré du volontariat n'empêche pas que le volontaire puisse être remboursé, par l'organisation qui l'occupe, des frais encourus dans le cadre de ses activités bénévoles. Ces frais ne sont pas soumis à imposition et ne doivent pas faire l'objet de preuves tant qu'ils ne dépassent certains plafonds. Ces maxima s'élèvent, pour l'année 2011, à 30,82 euros par jour et 1.232,92 euros par an. Pour 2012, ces montants sont: 31,44 euros par jour et 1.257,51 euros par an. Si le montant total des défraiements perçus par le volontaire dépasse ces montants, ils ne peuvent être considérés comme tels que s'ils peuvent être justifiés au moyen de documents probants.

> Jobber sans problème



Depuis le 1^{er} janvier 2012, le travail étudiant a subi d'importantes modifications légales: plus de jours autorisés, plus de facilité mais aussi plus de flexibilité! Pour s'y retrouver, la nouvelle brochure "Job sans Prob" 2012 des Jeunes CSC est disponible gratuitement dans les bureaux du syndicat chrétien. Elle répond à toutes les questions sur le sujet: comment garder ses droits? Quelles sont les règles? A qui s'adresser en cas de problèmes?

RENS.: WWW.JOBETUDIANT.BE (JEUNES CSC) ET WWW.STUDENTATWORK.BE (SPF DE L'EMPLOI)

> Potirons

En préparation à la fête des courges des 15 et 16 septembre prochains, l'asbl Les jardins biologiques du Hainaut organise une distribution de 5.000 sachets de graines pour permettre aux jardiniers de redécouvrir les anciennes variétés de potirons. Il est possible d'obtenir les graines soit en adressant 4 timbres postaux d'une valeur de 0,65 EUR aux Jardins Bios du Hainaut asbl, 39 Grand Rue - 7640 Antoing, soit en virant 3 EUR sur le compte BE87-1030-1368-9394. Les graines seront expédiées à partir du 1^{er} avril.

RENS.: > 0479/43.44.35.

> Expérimentarium

Le Jardin expérimental Jean Massart propose un atelier laboratoire pour les classes de l'enseignement secondaire sur la gestion environnementale d'un village. Du 27 février au 16 mars, pendant 2h30, la classe doit examiner expérimentalement, sous différents aspects, la problématique d'un village. Chacun des groupes est chargé de résoudre un défi: analyse de l'eau de la rivière, éclairage du terrain de foot, épuration des eaux, tri des déchets, etc.

RENS.: 02/650.54.59. - WWW.EXPERIMENTARIUM.BE

Une nouvelle présidence pour Alteo

Le 13 janvier dernier, Marc Trémouroux a été élu président d'Alteo, mouvement social de personnes malades, valides et handicapées. Il succède à Jean-Pierre Yernaux qui poursuit son engagement dans les instances mutualistes.



Sociologue de formation, Marc Trémouroux est un homme du sérail, puisqu'il est, depuis plusieurs années, volontaire pour le transport des malades en région liégeoise et membre du conseil d'administration de l'organisation. Lui-même victime d'un accident vasculaire cérébral il y a près de douze ans, il connaît bien la réalité du handicap. Lors de son élection, dans un exposé intitulé "Utopies et défis pour les personnes malades et handicapées", Marc Trémouroux a exposé les lignes de force de son futur mandat. Autonomie de la

personne malade et handicapée, et reconnaissance de la diversité en sont les maîtres-mots. Il insiste aussi sur l'importance d'une collaboration renforcée avec les partenaires du Mouvement ouvrier chrétien ainsi qu'avec les organismes représentatifs de la personne handicapée (Belgian Disability Forum, commissions consultatives...).

En ce début de mandat, il pointe du doigt les obstacles sociétaux qui menacent les conditions de vie des personnes malades et handicapées: les dérives libérales et l'individualisme de notre société, la mainmise des institutions financières et des agences de notation sur la vie politique, les choix budgétaires, etc. Malgré les difficultés, des instruments intéressants existent déjà, comme la législation contre les discriminations et la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées, récemment adoptée par la Belgique. Marc Trémouroux voit dans ces textes officiels des points d'appui et des balises pour l'action d'Alteo. "J'ai été marqué par l'empreinte du Cardinal Cardijn - que j'ai moi-même côtoyé - et par sa méthode de travail qu'on pourrait résumer en trois mots: voir, juger, agir!"

// SEBASTIAN FRANCO

Le voleur de p'tites recettes

Steven De Geynst est le voleur de petits cakes le plus populaire de Flandre, sinon du pays. Le 8 février dernier, la Cour d'appel de Gand a cassé le jugement qui l'avait condamné à six mois de prison avec sursis pour s'être discrètement servi... dans une poubelle.



Soulagements, rires et applaudissements. Il y a eu de l'ambiance, l'autre jour, à la Cour d'appel de Gand au moment où l'arrêt à l'encontre de Steven De Geynst a été prononcé. On jugeait devant près de 100 personnes, pour la deuxième fois, cet homme de 51 ans qui, en 2010, avait été surpris avec deux paquets de muffins qu'il avait récupérés dans le conteneur d'une grande surface à Rupelmonde (Flandre orientale). Ex-SDF, marqué par un parcours de vie chaotique, l'homme avait conclu un accord avec des membres du personnel de la grande surface pour récupérer de la nourriture périmée et jetée au rebut, mais encore consommable. De Geynst, qui n'est pas né de la der-

nière pluie en matière de cuisine, savait qu'une partie de la nourriture abandonnée par les grandes surfaces reste consommable sans risques pour la santé. Durant plusieurs années, il avait mis sur pied un réseau de distribution vers les squats et les soupes populaires de la région. Le hic, c'est que cet accord était devenu caduc à la suite de changements intervenus dans l'organisation des conteneurs du magasin. Et, surtout, qu'en dépit de tels arrangements, la loi est formelle: le parking d'une grande surface est une propriété privée.

C'est sur cette base, notamment, que le tribunal de Termonde avait

Lampes économiques: faire un choix éclairé

Acheter une lampe n'est plus aussi simple qu'autrefois. La vigilance sur quelques critères mentionnés sur les emballages permet d'éviter les achats inadaptés.



Monsieur Edison, leur inventeur, aurait de quoi se retourner dans sa tombe. Après 130 ans de bons et loyaux services, les ampoules incandescentes disparaissent des étals et, fin 2013, auront complètement déserté les commerces, cédant la place aux lampes économiques, parfois appelées LFC (lampes fluo-compactes). Mais comment les choisir? Sans précautions, la déception guette le consommateur: allumage trop lent, éclairage trop faible, culot inadapté, etc.

La règle la plus importante à retenir est la suivante: là où, autrefois, le nombre de watts était le critère d'achat le plus simple et le plus rapide, il faut aujourd'hui composer avec une unité de plus en plus prisée par les fabricants et de mieux en mieux renseignée sur les emballages: le lumen. Cette unité exprime l'intensité lumineuse. Un flux lumineux d'environ 600 lumens correspond à une ampoule incandescente de 60 watts, 1200 lumens à une ampoule d'environ 100 watts, etc.

C'est moins simple qu'autrefois? Soit, mais, pour nous faciliter la vie, la législation européenne a imposé aux fabricants d'indiquer sur les emballages d'autres mentions bien utiles pour le consommateur. Outre les lumens, on doit notamment y retrouver le "K", qui exprime la "couleur" de la lumière. Plus l'on se rapproche de 3500 K, plus on aura affaire à une couleur blanche. Plus on descend vers les 1500 K, plus la lumière sera jaune. A chacun de choisir en fonction de ses goûts. Pour retrouver l'effet procuré par une ampoule classique de 60 W, il est bon de viser entre 2700 et 3000 K.

Les nouveaux emballages doivent également indiquer le degré de consommation des ampoules selon une grille de lettres et de couleurs aussi facile à lire que celle qui figure sur l'équipement électroménager (de A à G, du vert au rouge). Autres mentions désormais obligatoires: la durée de vie estimée de l'ampoule, le nombre de secondes nécessaires avant qu'elle délivre son éclairage normal, de même que sa taille (bien utile pour les petits luminaires).

Dans sa dernière enquête sur le sujet, Test-achats déconseille les lampes LFC en forme de spirale ou de U, plus fragiles. Ne pas oublier: toute lampe économique doit être considérée comme un déchet dangereux. En effet, elle contient du mercure, un métal lourd qui n'est dangereux (malgré sa présence en très petite quantité), qu'en cas de brisure. Dans ce scénario, il faut aérer la pièce pendant un quart d'heure, ramasser les débris sans les toucher et, surtout, confier le tout à un parc à conteneurs, et non pas à la poubelle tout venant!

// PHL

condamné en première instance le quinquagénaire, surpris avec deux paquets de muffins dans la poche et intercepté par des policiers, à six mois de prison avec sursis. La sentence avait créé un grand émoi parmi le public sensibilisé à la précarité d'existence. Le mérite de cette affaire est d'avoir mis en lumière les quantités énormes de nourriture gaspillée dans nos sociétés d'opulence malgré l'existence des banques alimentaires. Ainsi, les mentions légales affichées sur certains types de biens sont floues et prêtent à quiproquo. A certaines conditions (le strict maintien de la chaîne du froid), les produits laitiers peuvent être consommés bien au-delà de la date limite, sans risque pour la santé. Le personnel des grandes surfaces, qui voit passer sous ses yeux ces marchandises encore consommables, est souvent menacé de licenciement s'il les récupère ou même s'il les oriente vers des nécessiteux...

La Cour d'appel a estimé que le flou subsistait quant à l'autorisation de récupération dont disposait - ou non - Steven De Geynst. Elle l'a donc acquitté. Mais elle maintient qu'il s'agissait bien d'un vol, estimant que "les déchets sont la propriété (du supermarché) jusqu'à ce qu'ils soient collectés par les éboueurs...". Le débat est donc loin d'être clos. La Fédération Comeos, qui défend les intérêts de la distribution, a regretté ce "mauvais signal" en matière de sécurité alimentaire. De Geynst, lui, soulagé, s'est dit heureux et désireux, pour l'avenir, de négocier avec l'industrie une façon de faire sortir de l'illégalité le tri dans les conteneurs. A la sortie du palais de justice de Gand, Victoria Deluxe, une association socioculturelle bien connue à Gand, distribuait des potages chauds, gratuits et... confectionnés à partir de légumes récupérés dans les conteneurs de deux grandes enseignes de la ville. A Gand, on apprécie les pieds de nez.

// PHL

Amiante : deux patrons d'Eternit jugés coupables

Le tribunal de Turin (Italie) a déclaré deux anciens cadres de la multinationale Eternit coupables d'avoir délibérément caché, il y a plus de trente ans, les dangers liés à l'amiante. Ce procès pénal – une première – aura des répercussions énormes dans le monde industriel.

Certaines victoires ont le goût de la mort. Voilà pourquoi tant de gens, l'autre jour, au palais de justice de Turin (Italie), arboraient un large sourire tout en pleurant à chaudes larmes après avoir entendu le verdict du "procès de l'amiante", probablement l'une des actions en justice les plus importantes jamais entreprises contre le monde industriel. Deux anciens patrons d'Eternit, l'un Belge (Louis de Cartier de Marchienne), l'autre Suisse (Stefan Schmidheiny), ont été reconnus responsables de la mort d'au moins 1.800 personnes. Au terme de 65 audiences, le tribunal a estimé qu'ils étaient au courant, pendant l'exercice de leurs fonctions (dès les années septante), des ravages de l'amiante sur la santé des travailleurs et qu'ils n'ont pas pris les mesures nécessaires pour les protéger.

Pour des milliers de familles endeuillées par la mort de leur proche, notamment à Casale Monferrato, ce jugement est le couronnement de cinq ans de patience et, surtout, de longues années passées à démontrer le lien de causalité entre l'exposition à la fibre et le cancer du poumon, l'asbestose ou le mésothéliome (cancer de la plèvre) de leur parent. Ce ne sont pas uniquement les ouvriers au contact de l'amiante (environ 500 sont encore malades aujourd'hui) qui devraient être indemnisés, mais aussi les victimes "environnementales" : des enfants, des épouses, des villageois qui ont subi les pollutions liées à la libération d'amiante dans leurs lieux de vie. Des municipalités, des organisations non gouvernementales et des collectivités, également reconnues victimes de la multinationale, devraient aussi être dé-



dommagées. Les deux condamnés n'étaient pas présents au procès, mais leurs avocats ont d'ores et déjà annoncé qu'ils iraient en appel.

Le verdict du procès italien pourrait avoir des conséquences jusqu'en Belgique. L'Abeva, l'association qui vient en aide aux victimes de l'amiante dans notre pays, se sent confortée pour réclamer une amélioration du fonctionnement du Fonds amiante. A l'heure actuelle, les personnes indemnisées par celui-ci ne peuvent pas tenter une action en justice contre les firmes ayant utilisé de l'amiante. Ce n'est qu'une des nombreuses anomalies dans un pays qui a longtemps été le siège de la principale entreprise européenne active dans ce secteur et qui, de surcroît, a été l'un des derniers à décider

l'interdiction de fabriquer le produit. Ce procès aura probablement un autre impact, plus général. Il poussera les états majors des firmes commercialisant des produits suspects (surtout dans le domaine chimique) à redoubler de prudence dans leurs stratégies commerciales et de communication. Par hasard, le jour même du verdict de Turin, Monsanto, géant du secteur biotechnologique et chimique, a été reconnu responsable de l'intoxication d'un agriculteur français par l'un de ses pesticides, mal renseigné sur l'emballage. Là aussi, des centaines de familles d'agriculteurs, plongés dans la même situation, attendaient un verdict susceptible de faire jurisprudence...

// PHL

Pharmacies : des espaces marchands ?

Entrer dans une pharmacie peut s'apparenter davantage, de nos jours, à pousser la porte d'un commerce. Vitrine, éclairage, écran publicitaire... sont des signes d'un recours accru au "marketing multi-sensoriel". L'asbl Question Santé invite le patient-client à la réflexion.

Si les officines restent des lieux d'exercice de l'art pharmaceutique délivrant médicaments et conseils, certains prennent des allures de lieux de vente où le commercial s'octroie de plus en plus d'espace. Divers produits santé "colonisent les murs" : du coin "hygiène" aux produits "mamans-bébé", en passant par les cosmétiques, la minceur et le bien-être.

Avec l'ambition de "braquer le projecteur sur une série de mécanismes présents dans la société et de les décortiquer", l'asbl Question Santé a édité une brochure tout public intitulée "Qu'achète-t-on dans les pharmacies?". Cet outil – ni résultat d'une vaste enquête, ni fruit d'une étude scientifique – entend ouvrir les portes au débat.

Ce n'est pas tant au niveau des médicaments délivrés sur ordonnance médicale que l'influence du marketing pose problème. En effet, "il est difficile d'imaginer qu'un patient achète dix boîtes d'antidouleurs, par exemple, sous le seul prétexte que le personnage sur la pancarte publicitaire de l'antidouleur en question a l'air de se porter très bien", caricatureront les auteurs de la brochure. La vigilance doit se porter ailleurs. Comment le patient muni d'une prescription se laissera-t-il séduire par une "nouvelle crème solaire vantée sur un grand panneau à l'entrée de la pharmacie"? Comment, avant d'être servi, sera-t-il tenté d'acheter aussi des vitamines pour le petit "que l'on trouve un peu raplapla ces derniers temps"? Etc.

Au patient-client, les auteurs suggèrent de dresser une liste des achats à effectuer, exactement comme pour les courses au supermarché. Le but? Éviter là aussi les achats impulsifs. De même, ils les engagent à être attentifs aux prix, à s'interroger sur le choix d'acheter un produit dit de "parapharmacie" en officine ou ailleurs. Plus largement, il s'agirait de prendre conscience de notre sensibilité aux allégations santé, ces messages suggérant qu'un produit procure des bénéfices particuliers en termes de santé.

Le rôle des pharmaciens consiste certainement à "guider le patient dans cette surabondance d'informations et à le conseiller au mieux". Pour le fidéliser, du côté de l'Association pharmaceutique belge (APB), on préfère privilégier l'offre de services. "Le pharmacien doit pouvoir donner des conseils et rendre des services : conseiller sur la bonne prise de médicaments, avertir les patients et/ou médecins en cas d'interactions médicamenteuses, veiller à la sécurité des patients (pharmacovigilance)...", explique Koen Straetmans de l'APB dans la brochure. Et d'évoquer, plus largement, le rôle de conseiller en matière de bandagisterie, de soins à domicile, etc. "Je trouve ce genre de conseils et services rendus aux gens plus important que le vrai marketing", conclut-il.

// CD



>> "Qu'achète-t-on dans les pharmacies?" - brochure éditée par Question Santé asbl téléchargeable gratuitement sur www.questionsante.be (rubrique : outils pédagogiques) - Infos : 02/512.41.74.

Le travail, vous le prenez comment ?

Plusieurs cinéastes belges seront à l'honneur lors de la quinzième rencontre du P'tit Ciné "Regards sur le travail" à Bruxelles, du 9 au 11 mars prochains.

Comment se passe le plongeon dans la vie professionnelle lorsqu'on est un adolescent et qu'on a été formé dans un Centre d'éducation et de formation en alternance (Cefa)? Quel peut être le ressenti d'un ouvrier sidérurgiste qui a trente ans de métier derrière lui? A quels rituels la mise à mort des animaux, dans les abattoirs industriels, obéit-elle? Toutes ces questions peuvent paraître étranges, tant elles sont discrètes dans la couverture médiatique classique... Et pourtant, les réponses qu'on leur y apporte sont riches d'enseignements sur la façon dont va le monde.

Ces thématiques seront questionnées par trois films documentaires, réalisés par des auteurs bien de chez nous et présentés le weekend du 9 au 11 mars à l'Espace Delvaux de Watermael-Boisfort (Bruxelles). L'organisateur n'est autre que le P'tit Ciné qui, depuis une quinzaine d'années, propose ce festival de films "forts" sur le monde du travail dans le but d'interroger les représentations véhiculées par ce dernier. Parmi les thématiques suggérées cette année, la formation professionnelle comme enjeu majeur pour l'emploi à Bruxelles, les métiers méconnus de la découpe industrielle (à Droixhe) et les menaces planant sur les acquis des salariés dans toute l'Europe.

La présence de diverses personnalités est annoncée lors des rencontres-débats, comme le sociologue du travail Matéo Alaluf (ULB) et le cinéaste italien Daniele Segre, auteur d'un film ("Sic fiat Italia", *Ainsi soit-il Italia*) où est relatée la décision des salariés d'une usine Fiat, en janvier 2011, de renoncer à des droits acquis de longue date pour éviter la fermeture de leur entreprise. Un moment considéré comme "historique" pour l'Europe néo-libérale...



>> Programme complet : www.regardssurletravail.be - 02/538.17.57. Entrée : 5 EUR (réductions possibles). Chaque ticket d'entrée donne accès à toutes les séances de la journée. Pass de 8 EUR pour deux jours, 11 EUR pour trois jours.

> Faire des économies

En adoptant un comportement plus respectueux de l'environnement et plus durable, on peut réaliser de substantielles économies : tel est le message que le CRIOC a lancé il y a cinq ans déjà sur www.gagnez1000euros.be. Un module permet de réaliser de manière concrète combien, en fonction de ses habitudes de consommation, on peut économiser financièrement en adoptant les trucs et astuces conseillés. Depuis 2006, en adaptant son comportement de consommation, chaque répondant a économisé, pour son ménage, 2.147 euros par an. Mais le gain pourrait encore être trois fois supérieur. Sans parler des bénéfices sur le plan collectif : la protection de l'environnement.

RENS. : WWW.GAGNEZ1000EUROS.BE

> Le recyclage expliqué aux enfants



Rétréci et enfermé par erreur dans un sac de tri sélectif, Tom enquête sur le trajet de nos déchets et découvre les incroyables circuits du recyclage. Le petit livre "Les poubelles et le recyclage" aborde la science simplement en donnant la parole à un scientifique (Stéphane Guignard). Avec des illustrations en bichromie de Pascal Lemaitre.

L'OUVRAGE (64P, FORMAT 12,5 X 18CM) EST PUBLIÉ AUX ED. LE POMMIER - 2011 - 6,99 EUR.

> Chômage et santé

Pas assez disponibles sur le marché de l'emploi pour les uns et suffisamment aptes pour les autres, des travailleurs se trouvent souvent ballottés entre deux systèmes d'assurance, ceux du chômage et l'incapacité de travail. L'Atelier des droits sociaux (anciennement asbl Solidarités nouvelles Bruxelles) vient de publier une brochure qui se penche sur les passages entre ces deux régimes et permet ainsi aux personnes concernées de mieux connaître leurs droits et obligations. Un chômeur est malade ou hospitalisé. Quelles démarches doit-il faire? Un chômeur ne s'estime pas apte physiquement à répondre à une offre d'emploi. Peut-il la refuser? A ces questions et à d'autres, la brochure répond de manière la plus didactique possible.

CHÔMAGE ET SANTÉ - 5 EUR - RENS. : 02/512.71.57 - WWW.ATELIERDROITSOCIAUX.BE

> Donner des jouets

Vos enfants ont grandi et vous avez trop de jouets à la maison? Surtout, ne les jetez pas! Le Collectif recherche et expression, service de jeunesse spécialisé pour les enfants sourds ou malentendants, recherche des jeux tels que poupées, théâtre de guignol, marionnettes, déguisements, garages, petites voitures, animaux et personnages en plastique, magasins, jeux de construction...

RENS. : 02/762.57.30.

Des petites mains pour faire du bien

Rien de tel qu'un massage pour se relaxer, s'échapper du stress quotidien. La journée d'un enfant peut être chargée, notamment par le rythme scolaire. Pourquoi ne pourrait-il pas, lui aussi, profiter de techniques pour se détendre? Le massage à l'école, c'est possible en quelques minutes et grâce à de petits masseurs en herbe.



Les termes désignant les gestes de massage sont imagés afin d'aider les enfants à les visualiser.

13h10. La cloche sonne. La vingtaine d'enfants de 2^{ème} maternelle de cette école bruxelloise quittent le froid de la cour pour se réchauffer dans leur local. Excités après le défilé à la récréation dans des conditions hivernales, les marmots se pressent à rejoindre le coin "tapis" où ils s'installent à l'aise en cercle. C'est là que se déroule l'activité massage. Geneviève Debast, l'institutrice, prend place au milieu. Le silence et le calme sont requis. Sans rechigner, les enfants, assis deux par deux, appliquent les consignes. Ils savent que la demi-heure qui suivra fera place au bien-être. L'un est désigné comme masseur et l'autre aura le plaisir d'être massé. Les rôles s'inverseront ensuite. La quiétude règne et le massage peut débuter. "On crée une bulle autour de soi", lance la maîtresse à ses élèves pour qu'ils imaginent un espace plus intime et calme pour leur duo. A l'aide de fiches illustrées, elle guide les enfants dans leurs gestes prodigués à leurs petits camarades. Malgré les mains un peu gauches ou hésitantes, tout le monde s'applique, se respecte... Orion demande régulièrement à sa partenaire s'il ne la masse pas trop fort. Les termes sont imagés pour aider les enfants dans leurs gestes. Du shampooing pour le massage du crâne, aux petits couteaux pour le massage du dos, les masseurs s'exécutent scrupuleusement, emmenant les

massés dans le monde de la relaxation. Certains petits commencent à bailler et à fermer les yeux. Après une quinzaine de minutes et un remerciement final, les rôles s'inversent dans le calme. Cette sérénité s'imposera au-delà de l'activité après que tout le monde ait pu recevoir son massage. L'institutrice l'a constaté : "La classe est bien plus calme après le massage. Le moment idéal pour le réaliser est juste après la récréation de midi. Ces petits étaient habitués à la sieste en 1^{ère} maternelle. Le massage leur permet de bénéficier d'un moment plus tranquille pour se détendre au cours d'une longue journée."

Un plaisir partagé

Les élèves de cette classe sont unanimes : ils aiment les massages. Même si parfois, l'humeur de certains prend le pas sur le plaisir : "Certains jours, quelques-uns préfèrent ne pas masser, ni être massés, explique l'institutrice maternelle. Et je n'oblige jamais un enfant à participer s'il n'en a pas envie. Je demande seulement qu'il respecte le calme et qu'il se mette avec nous dans le cercle pour observer les autres."

Geneviève Debast a eu l'idée de pratiquer cette activité dans sa classe grâce à son petit garçon qui, il y a quelques années, était revenu de l'école en lui proposant fièrement de la masser. Il avait appris quelques

gestes en classe avec son institutrice. "Les techniques sont simples, les enfants peuvent donc les reproduire chez eux avec leurs parents ou leurs frères et sœurs..." ajoute Geneviève Debast. Et la petite Linh, 4 ans de renchérir : "Moi, j'en fais à ma grand-mère et elle aime bien quand je la masse. Je fais les mêmes gestes qu'à l'école."

Se former

Mais les massages à l'école, ça ne s'improvise pas. Bernadette Colard, enseignante à la retraite, a pratiqué cette activité pendant quinze ans dans sa propre classe. Elle a voulu transmettre son savoir-faire et a créé l'asbl Respect. Aujourd'hui, elle donne des formations à destination du corps professoral. "J'accompagne le titulaire de la classe pendant quatre séances de massage, en immersion directe avec les élèves. Ensemble, nous apprenons le massage de la tête, des bras, des mains, du dos et des épaules, qui se pratiquent deux par deux, et aussi le massage dit 'do-in' - de soi-même - du visage, de la tête, du ventre, des jambes et des pieds."

Bien que des initiatives, comme celle de Bernadette Colard, aient vu le jour dans beaucoup de pays, la première école internationale de massage à l'école a été fondée en 2000 par une Canadienne, Sylvie Héту, et une Suédoise, Mia Elmsäter. S'adressant aux écoliers de quatre à douze ans, l'initiative se répand un peu partout dans le monde et remporte un franc succès au Royaume-Uni, au Danemark, en Allemagne... Le massage est même rendu obligatoire dans les programmes scolaires en Suède et est bien ancré dans les écoles canadiennes! Et on le voit s'immiscer petit à petit aux Pays-Bas et en Belgique. Plus surprenant, on le croiera dans les établissements scolaires

malais, vénézuéliens ou encore japonais...

Bernadette Colard précise : "Nous partageons les mêmes objectifs mais ma méthode n'est pas la même que celle instaurée par Sylvie Héту et Mia Elmsäter. La leur exclut que l'adulte touche les enfants et se limite à la pratique des massages deux par deux."

Une plus-value pour tous

Les scientifiques l'ont déjà prouvé : les caresses et massages créent une sensation de bien-être. Au toucher, le cerveau produit de l'ocytocine, qualifiée d'hormone du bonheur par certains. Des tests réalisés dans des maternités ont montré également que des bébés massés régulièrement se développent plus vite que d'autres (1).

"Réaliser une telle activité avec des élèves amène une ambiance plus chaleureuse dans la classe : les enfants deviennent plus respectueux, plus à l'écoute des autres, prêts à partager, plus sûrs d'eux... Les conflits sont en nette régression et les enfants sont moins stressés.", explique Bernadette Colard. Sylvie Héту et Mia Elmsäter ont également mis en avant que les massages en classe améliorent la concentration des jeunes et la qualité de leur sommeil.

Facile à pratiquer

Pas besoin de mille et un accessoires pour pratiquer le massage à l'école. Assis sur un tapis ou à califourchon sur leur chaise, les enfants n'ont pas à se dévêtir ou à changer de tenue. Obtenir le calme est le plus important. Mais l'activité l'imposera tout en douceur. "Avant l'âge de quatre ans, la psychomotricité fine des enfants n'est pas encore assez développée pour reproduire les gestes", a observé Bernadette Colard. Mais dès cet âge et jusqu'à la fin de l'école primaire, cette activité peut être réguliè-

Le massage, un plaisir à partager avec son bébé

Bien au chaud dans le ventre de leur maman pendant neuf mois, les bébés sont subitement séparés de cette ambiance chaleureuse. Les massages peuvent aider les petits bouts à retrouver cette sensation de sécurité et de bien-être.

Dès la naissance, des câlins et caresses peuvent rassurer, calmer, détendre un bébé. Les massages à proprement parler ne peuvent être pratiqués qu'à partir de ses six semaines.

Un environnement doux et calme

L'enfant doit se sentir à l'aise. Il faut donc éviter de le masser s'il a le ventre creux ou, au contraire, trop plein. Le masseur (papa ou maman) doit également être détendu et se concentrer sur ce qu'il fait. Prendre le temps avec son bébé, ne pas être perturbé par les bruits extérieurs (comme la

sonnerie du téléphone)... sont les secrets d'un massage réussi. Une musique calme, la lumière tamisée peuvent aider à la relaxation. L'enfant appréciera la voix douce et les mains chaudes de son parent. Il est important de bien chauffer la pièce pour que le bébé ne grelotte pas pendant le moment de détente.

Comment procéder?

Vingt minutes de massage permettent au tout-petit de se relaxer. De légers mouvements (chacun répété au moins trois fois) sont exercés sur la tête, ensuite sur les bras, pour descendre jusqu'aux pieds. Le masseur

Petits gestes simples pour se relaxer

Massage à faire deux par deux

- **La pluie**
Tapoter le crâne du bout des doigts.
- **Les petits couteaux**
Bien serrer les doigts et tapoter alternativement des deux mains (côté auriculaire) une épaule et puis, l'autre.
- **Le serpent**
Zigzaguer avec les mains à plat dans le dos d'un côté à l'autre.
- **Le tournevis**
Points fermés, les faire tourner sur toute la surface du dos en appuyant légèrement.
- **La ronde des pouces**
Avec les mains fixées aux épaules, bouger les pouces de manière circulaire sur les omoplates et le haut du dos.



>> Tous les gestes du massage à l'école s'adressant aux enfants dès 4 ans sont compilés dans l'ouvrage richement illustré de Bernadette Colard : "Le massage à l'école et en famille. Dès l'âge de 4 ans" • Ed. Ambre • 98 p. • 18,70 EUR. Disponible à l'asbl Respect (voir coordonnées ci-contre).

rement pratiquée dans les classes pour le plus grand bonheur de tous.

// VIRGINIE TIBERGHEN

>> Plus d'infos :

- Association belge de massage à l'école - www.abme.be
- Asbl Respect : 0496/26.72.02 (B. Colard) - www.respectasbl.wordpress.com
- Association internationale de massage à l'école - www.massageinschools.com

(1) Une étude a, entre autres, été menée en Italie dont les conclusions sont disponibles sur www.jneurosci.org.

peut varier ses gestes en utilisant tantôt le bout des doigts, tantôt la paume de la main ou une main et puis, les deux. L'utilisation d'huile naturelle (huile d'amande douce, de jojoba, de sésame) peut créer toute une ambiance : le bébé reconnaîtra peut-être l'odeur qu'il associera à ce rite de détente. Il faut veiller tout de même à ne pas utiliser d'huile sur le visage de l'enfant.

Parfois, le bébé pleurera ou bâillera. Un petit pipi lors de la relaxation n'est pas à exclure. Ce sont des signes qui traduisent que l'enfant se détend. Mais il faut rester à son écoute : s'il n'aime pas, il vaut mieux ne pas le forcer.

>> Conseils sur www.cm.be/skoebidoe (en néerlandais).

Bonheur ou anxiété



© Photopap - Pierre Heckler

Le travail, c'est la santé ?

“Depuis une vingtaine d'années, le terme ‘souffrance’ accompagne régulièrement le discours sur le travail et les évolutions du management”, observe John Cultiaux, de la Fondation Travail-Université. La littérature scientifique abonde sur le thème. Les médias en font leurs choux gras. Films, documentaires et romans s'attachent à raconter le destin entravé de travailleurs modernes (1). Et dans la réalité ?

Si souffrance et travail sont intimement liés, plaisir et travail le sont également. “La plupart des travailleurs désirent un boulot qui leur permet de donner sens à leur engagement voire d'en retirer un plaisir : participer à la vie sociale, se développer, faire carrière...”, explique John Cultiaux. Il y aurait à l'œuvre une sorte de basculement entre les bienfaits du travail et ses tourments. Et vice et versa.

“Le travail est un moyen de subsistance, certes. Rares sont ceux qui ne travaillent que pour l'argent. Il est aussi un moyen d'être utile au monde, d'obtenir de la reconnaissance, de se socialiser et de s'épanouir. L'emploi est un moyen de bâtir une identité et d'accéder à de nombreux droits sociaux, rappelle Marie-Anne Dujarier, socio-

logue, conseillère à ses heures pour le cinéma (sur le film “La mise à mort du travail”). Mais le travail peut aussi être vu comme une ‘ressource humaine’, une valeur qui ‘s'achète’ sur le marché du travail en vue d'être ‘exploitée’ au mieux”, ajoute-t-elle pour illustrer la tension sous-jacente.

Corps écorchés

Oui, de nos jours, le travail peut encore se révéler très pénible physiquement. La souffrance physique n'est pas d'un autre temps, celui du travail ‘à mains nues’, celui d'avant la mécanisation des chaînes, d'avant la robotisation. Dans notre organisation moderne du travail, les troubles musculo-squelettiques (douleurs de la nuque, du dos, des épaules...) continuent

de représenter le premier problème de santé au travail. Mouvements répétitifs, positions douloureuses ou fatigantes, manipulation de charges lourdes... affectent nombre de travailleurs.

Moral blessé par la perte de sens

Quant aux souffrances psychiques, elles sont devenues des “phénomènes incontournables”, indique John Cultiaux. L'OMS considère d'ailleurs que le stress constituera, dans les prochaines décennies, la première cause d'incapacité de travail. Les médecins-conseils de la Mutualité chrétienne s'en inquiètent : les problèmes psycho-sociaux emplissent leurs consultations. Le “mental” empêche de plus en plus souvent de travailler. “Burn out, le mot est lâché”, lançait le docteur Yves Van Houte, médecin-directeur de la Mutualité, lors d'une récente journée de réflexion organisée par la MC sur “Le travail, générateur de bonheur ou d'anxiété?”.

D'après les cliniciens du travail comme Christophe Dejourns, ce qui fait souffrir au travail peut surprendre. Il s'agit notamment de la contrainte à mal travailler. Faute d'outils suffisants, de temps nécessaire, de compétences ad hoc..., le travailleur ne peut remplir son rôle. La souffrance est d'autant plus grande qu'il a conscience de ne pas réaliser correctement son métier. Autres facteurs douloureux cités par ces spécialistes : la crainte de l'incompétence, l'absence de reconnaissance de la hiérarchie ou des pairs...

De la résignation

“La souffrance psychique au travail demeure difficile à nommer et plus encore à mesurer”, relève John Cultiaux. Avec elle, on entre dans la sphère des sensations, du ressenti invisible. De ce fait, nombre de victimes renoncent à l'exprimer, à en faire état, se réfugiant derrière des allégations du style : “C'est l'automne” – qui explique la souffrance du moment. Ou “J'ai un pe-

(1) “Le couperet”, drame enclenché par une délocalisation, campé par José Garcia et Karin Viart – “Stupeur et tremblement” l'aventure d'une stagiaire européenne (Amélie Nothomb) au sein d'une entreprise japonaise – “Ils ne mourraient pas tous mais étaient frappés...” qui témoigne de l'insupportable pression vécue par des travailleurs.

tit coup de déprime mais je ne vais pas me plaindre alors que d'autres n'ont pas de boulot” – qui sonne comme un aveu coupable. Les personnes en souffrance déploient des mécanismes de défense, laissant leur esprit s'évader, par exemple, pour éviter de réfléchir. Des solutions à court-terme et trop individuelles que pour permettre de faire disparaître la pénibilité psychique du travail (lire ci-dessous). Pourtant, comme le remarque John Cultiaux, “un individu qui tient bon n'est pas nécessairement dans une situation moins pénible que son collègue qui craque”. La résistance n'est pas évidente. Surtout face à des entreprises qui développent des stratégies pour “adapter le moral de l'individu au moral de l'entreprise”. Les ‘team-building’ rivalisent d'inventivité pour afficher dynamisme et enthousiasme. Comme un sourire permanent sur le visage des employés..., sourire de façade ?

Une compétition fourbe

De plus en plus souvent, dans le contexte de marchés en saturation, le rendement est la règle, alerte Philippe Defeyt, président du CPAS de Namur. D'abord, il laisse sur le carreau un nombre croissant d'exclus du travail, ceux qui ne sont pas suffisamment mobiles, forts ou outillés. Cette compétition engendre aussi des comportements douteux, au bénéfice de produits et services inutiles. Elle contribue à éroder la confiance et à durcir les conditions de travail. Comme pour ce travailleur horrifié par les exigences de son employeur : vendre tels produits, coûte que coûte, à des clients qui n'en ont aucune utilité. Pire, cette téléphoniste sanctionnée par son chef de service pour avoir passé trop de temps à expliquer à une cliente les conditions pour bénéficier d'un tarif social. Son sentiment du travail bien fait, de devoir accompli, se heurte à une autre conception. Un écartèlement, cause de souffrance.

// CATHERINE DALOZE

Sortir de la souffrance au travail

La souffrance psychique s'aggrave dans le monde du travail. Elle interroge les nouvelles organisations du travail et exige des actions collectives pour reconstruire les rapports entre le travail et la vie.

En 2009, une succession de suicides au sein de France Télécom fait éclater au grand jour les drames qui se jouent au cœur du monde du travail. Ici pas question de fiction. “Ce qui s'est passé dans cette grande entreprise publique est le contre-exemple de la manière dont il faut gérer la souffrance psychique au travail”, affirme John Cultiaux, Docteur en sociologie et chercheur à la Fondation Travail-Université. Tout d'abord, des changements rapides et profonds dans la manière d'organiser et de concevoir le travail ont été menés sans prévention ni participation des travailleurs. Les dirigeants ont contribué à les isoler les uns des autres et à mettre en question le sens du travail bien fait, en édictant de nouvelles normes de travail. Par ailleurs, face aux situations de détresse, la réponse de l'organisation a été essentiellement individuelle et n'a donc pas permis une interrogation collective des conditions de travail”.

Reconnaître le caractère prioritairement collectif des pénibilités psychiques est pourtant une nécessité. “Il faut s'affranchir de la conviction selon laquelle les individus sont la clé d'explication de leurs souffrances. La personne qui s'effondre n'est pas une personne faible, au même titre que celle qui se blesse sur un outil n'est pas responsable de la dangerosité de ce dernier. La pénibilité est liée aux conditions de travail ; elle relève donc de l'expérience collective”. Selon John Cultiaux, c'est la mise en retrait du lien social et de la soli-

darité – par les effets combinés de l'individualisation et de l'intensification du travail - qui favorise les situations de souffrance. Intervenir sur ces situations implique nécessairement de renouer le lien social et de retrouver une vie collective au travail, porteuse de sens...

Christophe Dejourns, psychiatre et psychanalyste, va plus loin encore. Dans un article paru dans Le Monde (21 février 2011), il en appelle à “réhabiliter la valeur du travail au regard de la vie et de la culture”. Il dénonce le fanatisme gestionnaire et le management de la menace qui ont envahi les entreprises. “Les dirigeants n'ont plus aucune connaissance des sciences du travail ni même celle du travail concret pratiqué par ceux qu'ils commandent”, accuse Christophe Dejourns. Il fustige notamment le système d'évaluations individualisées et quantitatives des performances des travailleurs et plaide pour introduire de nouvelles méthodes d'évaluation - au sens noble du terme - du travail collectif...

Agir collectivement

Face à la souffrance psychique, la tendance est à l'intervention sur les facteurs individuels plutôt que sur les déterminants sociaux et donc sur les conditions de travail. Pourtant, c'est dans cette voie qu'il faut se diriger si l'on veut sérieusement et durablement s'attaquer aux ravages humains du travail. Cela implique de s'ouvrir à

des modes de réflexion et d'action collective plus “horizontaux”, mobilisant une diversité d'acteurs autour des premiers concernés à savoir les travailleurs eux-mêmes : syndicats, médecins du travail, psychosociologues, chercheurs et experts de la prévention... Au sein des entreprises aussi, la promotion du bien-être au travail mérite bien mieux que le strict respect des obligations légales en matière de sécurité et d'hygiène... alors que la qualité des conditions de travail fait partir intégrante des missions dévolues aux organes de prévention et de protection au travail. Un aspect trop souvent oublié ou négligé ? Ca ne fait pas de doute. Mais la mobilisation n'est souvent pas aisée dans le contexte que nous avons déjà décrit.

Pour certains psychologues, la mise en place d'un dispositif de concertation et de communication sur le travail, accompagné par des intervenants extérieurs, est certainement une voie à explorer parmi d'autres pour apporter une véritable participation démocratique et améliorer le climat et les conditions de travail dans une organisation. “Un tel dispositif permet aux personnes au travail de sortir de leur isolement par des rencontres instituées entre pairs, d'apporter ensemble critiques et propositions de changement qui soient prises en compte par les décideurs”, explique Claire Rueff Escoubès, dans le Journal du monde alternatif (1). Ce sont là les conditions pour renouer travail, plaisir et fierté en lieu et place du stress et de la souffrance morale au travail”.

// JOËLLE DELVAUX

(1) L'auteur décrit le dispositif institutionnel Mendel sur www.alternatifs.eu/journal.

Des maladies sentinelles

“Les conditions de travail sont les grandes oubliées des politiques de santé publique”, accuse Laurent Vogel, de l'Institut syndical européen. Absentes des grandes enquêtes de santé menées auprès de la population, elles le sont aussi des campagnes de prévention axées exclusivement sur un capital santé à préserver individuellement.

Par ailleurs, l'obligation de déclarer les maladies d'origine professionnelle par les médecins du travail n'est pas respectée. Et les données disponibles en la matière souffrent de lacunes : pas d'informations sur la morbidité et la mortalité par groupe socioprofessionnel, ignorance accrue lorsqu'il s'agit de la santé des femmes...

Laurent Vogel appelle les médecins à davantage questionner leurs patients sur leurs conditions de travail lorsqu'ils sont consultés pour des problèmes de santé. Il invite aussi les médecins-conseils des mutualités à mener une recherche active des facteurs professionnels dans les pathologies.

Enfin, dans une perspective épidémiologique, il suggère d'identifier des maladies sentinelles en lien avec les conditions de travail, comme le syndrome du canal carpien, les lombalgies, les cancers des voies respiratoires, le cancer du sein, le burn-out...

//JD

Handicap

Aujourd'hui, le "droit des personnes handicapées à une vie affective et sexuelle" est inscrit dans les grands codes éthiques internationaux⁽¹⁾. Mais, "aimer et être aimé", que l'on soit handicapé ou non, ne peut s'exiger comme un droit que l'on irait réclamer en justice.

Aimer et être aimé

Qui peut assister un homme et une femme, tous deux infirmes moteurs cérébraux cohabitant dans un foyer pour personnes handicapées, à partager certains contacts intimes alors que les soignants refusent ce rôle? Que répondre à une femme handicapée qui rêve de pouvoir encore sentir la peau nue d'un homme contre la sienne? "Il ne devra rien me faire... juste se coller contre moi assez longuement, pour que je puisse bien ressentir son souffle." Que peut faire la mère d'un jeune homme de 25 ans, plein de vie, mais à l'esprit ténébreux, lorsqu'il présente des comportements inquiétants, quelquefois violents? Comment apaiser ses besoins et ses envies physiques? Doit-elle demander une mutilation ou recourir à la castration chimique? Que penser, que dire et que faire, si ce jeune adulte rencontre une fille?

Le simple fait de parler ouvertement de questions jusqu'ici taboues est interpellant, mais tout compte fait, rassurant. Elles confirment une évolution positive des mentalités à l'égard des personnes handicapées et, plus précisément, de leur vie affective et sexuelle.

Cela n'est pas seulement une conséquence (tardive) de l'évolution des mœurs. C'est aussi et surtout la reconnaissance du fait que la personne handicapée, comme chacun, peut espérer nouer des relations affectives, entretenir des amitiés, aimer et être aimée. "Ces élans affectifs, amoureux, sensuels, parfois sexuels sont bien présents et fréquents (sans vouloir les attribuer à tout le monde), mais ils rencontrent régulièrement bon nombre de freins conscients et inconscients lorsqu'il s'agit de les concrétiser, affirme Catherine Agthe, sexologue suisse lors du récent colloque organisé à Namur par l'AWIPH sur ce délicat sujet⁽²⁾. Alors, les barricades se dressent face à la peur des affects incontrôlables et des passages à l'acte...".

"Plus que jamais, poursuit Catherine Agthe, on autorise la personne handicapée à mieux se situer, à s'intégrer socialement. On parle d'épanouissement, de droit à la différence et d'autonomie personnelle... mais, s'interroge-t-elle, la respecte-t-on vraiment dans ses aspirations profondes, surtout lorsqu'elle emprunte des voies atypiques? Il ne suffit pas d'en parler. Il faut avancer dans l'accompagnement sexuel." Encore faut-il, pour accepter cela, considérer

comme légitime un certain plaisir comme une composante fondamentale de l'humain, en dépit du handicap. Beaucoup pensent encore qu'une personne handicapée ne peut être désirable et que toute relation amoureuse est impensable voire dégradante.

Contre le statu quo

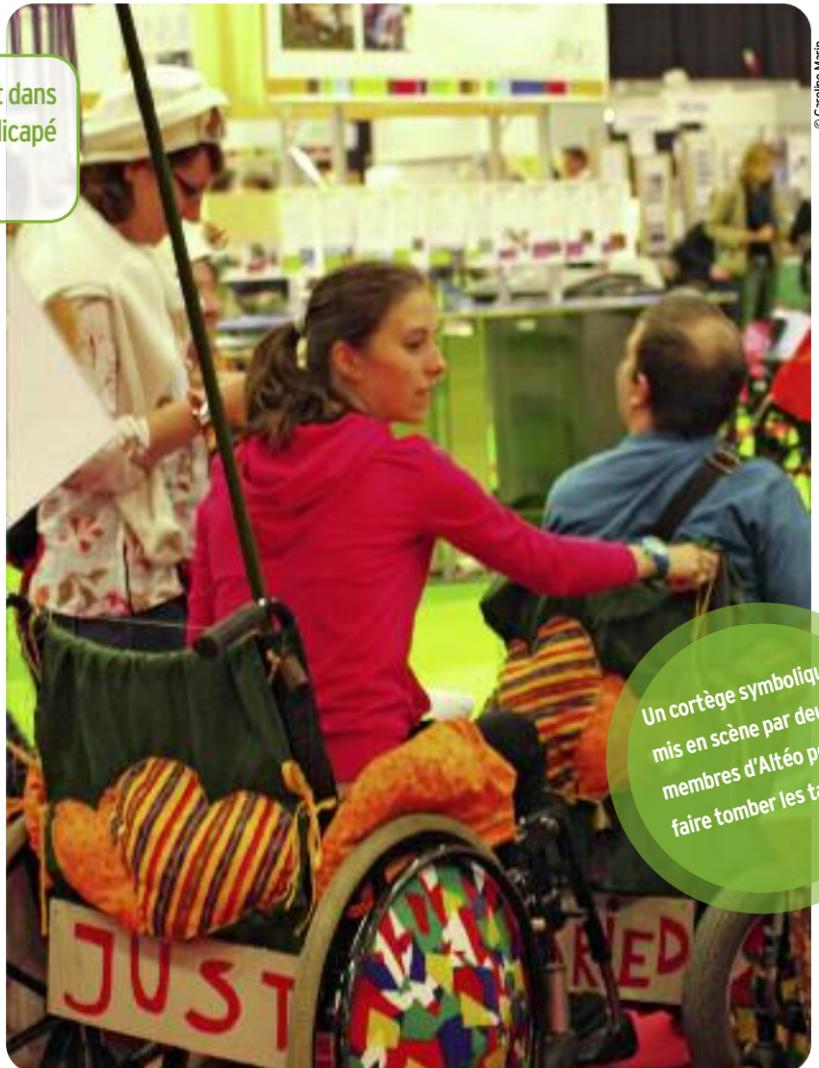
"Faut-il ou ne faut-il pas s'immiscer dans la vie intime des personnes fragilisées par le handicap?" Cette question que l'on trouve dans le "Rapport Choisy", du nom d'un parlementaire français de l'UMP⁽³⁾ est tout à fait pertinente. Elle renvoie à la fonction d'accompagnant sexuel (voir l'article ci-dessous). Pour certains, la réponse est "oui" car il faut "permettre à la personne très lourdement handicapée de pouvoir accéder à la connaissance de son propre corps, d'avoir la possibilité de vivre ses passions, ses émotions, ses besoins et ses envies, de découvrir l'autre avec l'estime de soi dans une approche d'émotions et pour-quoi pas d'amour." Pour d'autres, la réponse est "non". Ils voient dans l'accompagnement sexuel une démarche dégradante qui pourrait s'apparenter à la prostitution "puisque'il s'agit d'un acte rémunéré... avec un fort risque de dépendance et d'attachement de la part de la personne handicapée vis-à-vis de cet accompagnant". Que l'on soit pour ou contre la création de services d'accompagnement sexuel, les arguments qui s'opposent le sont tous au nom du respect de la dignité de la personne handicapée!

Mais les pratiques du passé ne plaident pas pour le statu quo. Pour protéger la personne handicapée des abus sexuels, des grossesses non désirées, des maladies sexuellement transmissibles, de la violence... on ne parlait pas de sexualité. Pour ne pas éveiller le désir. Les problèmes, car il y en avait malgré tout, étaient alors réglés dans le secret des familles ou des institutions. Les personnes handicapées, mal informées sur leur vie sexuelle, devaient vivre sous surveillance permanente ou sous camisole chimique. Les possibilités de rencontre étaient limitées. Il y avait dans les établissements beaucoup de tyrannie au nom de la sécurité. On pensait alors que le problème se résolvait à trouver le moyen de "calmer" les demandes sexuelles, surtout masculines, les demandes féminines étant plutôt considérées comme un besoin de sensualité.

La sexualité, le désir et le plaisir étaient, et sont encore, fréquemment perçus comme source de désordre social. "N'oublions pas cependant, écrit le psychosociologue français Jean René Loubat, que la sexualité remplit également une fonction sociale..., qu'elle sert à communiquer, à établir des relations, à signifier un pouvoir, une image, qu'elle s'inscrit dans toute la complexité du jeu social..."

Contraintes et libertés

En introduisant ce colloque de l'AWIPH, Jean-Michel Longneaux, philosophe aux Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix, affirme qu'il ne faudrait pas penser qu'au nom de la liberté et du droit à l'épanouissement, "tout devient possible". Il attire l'attention: "ce qui en jeu, ce n'est pas tant la liberté que les limites que rencontreront inévitablement les personnes



Un cortège symbolique mis en scène par deux membres d'Altéo pour faire tomber les tabous.

handicapées. Le droit sera vite confronté à des contraintes: la contrainte de la pudeur, la place des autres dans l'épanouissement sexuel (la famille, les aidants, les soignants...), les questions de santé, les limites physiques ou mentales... En effet la raison n'est pas le trait dominant des relations affectives et sexuelles... "Le problème sera moins celui d'exercer librement ses choix (vivre avec qui, comment vivre sa sexualité...) que de gérer les contraintes qui s'imposeront et pourraient produire une grande déception, voire une vraie souffrance, celle de ne pas pouvoir aimer et être aimé. Il n'y a pas de liberté souveraine."

s'achète pas. C'est gratuit. C'est une chance, c'est une grâce qui nous tombe dessus par surprise".

Si cette occasion ne se présente pas, "ce sera bien sûr une grande souffrance. Et, il ne restera qu'à s'accepter tel qu'on est pour se réconcilier avec ce qu'on est".

Ne faut-il pas pour autant réclamer que soient levés les obstacles qui empêchent les personnes handicapées, physiques et mentales, de mener leur vie affective et sexuelle comme elles le souhaitent, dans la mesure du possible?

// CHRISTIAN VAN ROMPAEY

"Aimer et être aimé, cela ne se commande pas. Cela ne se revendique pas. Cela ne s'achète pas. C'est une chance"

Jean-Michel Longneaux met en garde contre un excès d'illusions: "Tout ce qu'on pourra mettre en place comme techniques pour permettre la rencontre et le plaisir ne suffira pas à donner l'essentiel recherché par les personnes handicapées: aimer et être aimé, car cela ne se commande pas. Cela ne se revendique pas. Cela ne

(1) Convention des Nations unies de 2006 relative aux droits des personnes handicapées.
(2) "Plaisir de choisir. Quels choix possibles dans la vie affective et sexuelle des personnes handicapées?". Colloque organisé les 2 et 3 février 2012 - www.awiph.be
(3) "Evaluation des mentalités et changement de regard de la société sur les personnes handicapées".

Qu'entend-on par "accompagnement sexuel"?

Le concept d'accompagnement sexuel est né dans les pays de cultures anglo-germaniques. C'est fournir une assistance aux couples trop handicapés pour se rapprocher sexuellement par eux-mêmes. C'est aussi, dans certains cas, soulager par la masturbation une personne seule, trop handicapée pour toucher son corps, ou handicapée mentale, pour laquelle cette incapacité provoque beaucoup de souffrances et parfois des violences à l'égard de son propre corps. En Belgique, il n'y a pas de règles établies. La réflexion est en cours au sein de l'AWIPH, sur l'opportunité de créer ou soutenir des services d'accompagnement sexuel. Ce sont parfois des demandes complexes, des amours en recherche, chacun vivant une histoire très personnelle. C'est une demande d'amitié, de sensualité, d'érotisme et plus encore.

confiance, mais ce n'est pas de la séduction." Etre accompagnant sexuel suppose une formation, un suivi, une évaluation. La personne est choisie selon des critères sévères, notamment un bon équilibre psychologique. L'accompagnant a une vie de famille, des enfants. L'essentiel de son activité repose sur l'écoute, les massages et les caresses. L'accompagnant est sous contrat qui ne donne lieu qu'à une faible rémunération. Ce n'est pas un boulot à temps plein. Autrement dit, on ne peut en vivre sans avoir un autre travail.

L'accompagnement sexuel n'est pas une thérapie mais une volonté de répondre à une souffrance qui peut être immense et destructrice. Bien sûr, l'accompagnement sexuel n'est qu'une proposition parmi d'autres. Aucune institution ne peut obliger une personne d'y avoir recours. Rien ne peut être imposé en ce domaine! Et puis, il y a bien des façons d'exprimer sa tendresse, autrement que par l'activité sexuelle!

// CVR

Handicap et santé

L'association "Handicap et santé" a pour but de promouvoir la santé affective, relationnelle et sexuelle des personnes en situation de handicap. Elle propose des outils (prêt de livres...), des formations, un espace de questions/réponses via son site internet: www.haxy.be.

>> Infos: Handicap et santé (asbl ARAPH) • Département de Psychologie FUNDP • 61, rue de Bruxelles à 5000 Namur • 081/72.44.32. (ou 43.93) • h-s@fundp.ac.be

Les montants des prestations sociales au 1^{er} février 2012

Soins de santé

Pour avoir droit au remboursement préférentiel en soins de santé (statut BIM), le montant annuel maximum des revenus est fixé à 16.306,33 EUR (plus 3.018,74 EUR par personne à charge). Le plafond annuel des revenus pour OMNIO est de 15.606,71 EUR plus 2.889,22 EUR par personne à charge (année de référence : 2011)

Indemnités de maternité (1)

A. Travailleuses salariées

30 premiers jours du repos d'accouchement : 82 % de la rémunération brute non plafonnée. Ensuite 75% du salaire plafonné (indemnité maximale de 94,87 EUR par jour).

B. Chômeuses indemnisées

30 premiers jours : 79,5 % de la rémunération perdue (indemnité maximale de 100,56 EUR par jour), 75% ensuite (indem. max. : 94,87 EUR par jour).

C. Travailleuses indépendantes

Indemnité hebdomadaire : 398,71 EUR

Ecartement du travail (travailleuses salariées)

Pendant la grossesse : 78,237% du salaire perdu plafonné.
Montant max: 98,96 EUR par jour.
Après le repos de maternité (allaitement) : 60% du salaire perdu plafonné.
Montant max: 75,89 EUR par jour.

Congés de naissance ou d'adoption (1)

A. Travailleurs salariés

82 % de la rémunération perdue

- maximum 103,72 EUR par jour (régime 6 jours/semaine)
- maximum 124,46 EUR par jour (congé de naissance - régime 5 jours/semaine).

B. Travailleurs indépendants

Indemnité hebdomadaire : 398,71 EUR (adoption uniquement)

Indemnités d'incapacité de travail

A. Travailleurs salariés

• 1^{ère} année d'incapacité de travail (1) 60% du salaire brut plafonné.

| | |
|-------------------------------|-------|
| INDEMNITÉ MAXIMALE (PAR JOUR) | 75,89 |
|-------------------------------|-------|

• A partir du 1^{er} jour du 7^{ème} mois

| INDEMNITÉ MINIMALE (PAR JOUR) | AVEC PERS. À CHARGE | ISOLÉS | COHABITANTS |
|-------------------------------|---------------------|--------|-------------|
| - travailleurs réguliers | 52,28 | 41,83 | 35,87 |
| - travailleurs irréguliers | 40,29 | 30,22 | 30,22 |

• Invalidité (à partir de la deuxième année d'incapacité de travail) 65 % du dernier salaire pour les chefs de ménage, 55 % pour les isolés et 40 % pour les cohabitants.

| INDEMNITÉ MAXIMALE (PAR JOUR) | AVEC PERS. À CHARGE | ISOLÉS | COHABITANTS |
|---|---------------------|--------|-------------|
| Incapacité avant le 01-10-74 | 52,08 | 34,85 | 34,85 |
| Incapacité du 01-10-74 au 31-12-2002 | 82,46 | 69,77 | 50,74 |
| Incapacité du 01-01-2003 au 31-12-2004 | | | |
| a) Invalidité avant le 01-01-05 | 80,84 | 68,40 | 49,75 |
| b) Invalidité du 01-01-2005 au 31-12-2006 | 82,46 | 69,77 | 50,74 |
| Incapacité du 01-01-2005 au 31-12-2005 | | | |
| a) Invalidité avant 01-01-2007 | 82,46 | 69,77 | 50,74 |
| b) Invalidité à partir du 01-01-2007 | 83,28 | 70,47 | 51,25 |
| Incapacité du 01-01-2006 au 31-12-2007 | | | |
| a) Invalidité du 01-01-2007 au 31-12-2008 | 81,65 | 69,09 | 50,24 |
| b) Invalidité à partir du 01-01-2009 | 82,30 | 69,64 | 50,65 |
| Incapacité à partir du 01-01-2008 | | | |
| a) Invalidité du 01-01-2009 au 31-12-2010 | 81,65 | 69,09 | 50,24 |
| b) Invalidité à partir du 01-01-2011 | 82,22 | 69,57 | 50,60 |

PRIME DE RATRAPPEMENT POUR LES INVALIDES : 204,01 EUR (MAI 2012)

Plafonds de revenus autorisés pour personne à charge :

- statut avec charge : 914,67 EUR (par mois)
- statut isolé : 1.472,40 EUR (par mois) revenus professionnels
1.006,65 EUR (par mois) revenus de remplacement

B. Travailleurs indépendants

• 1^{ère} année d'incapacité de travail (1)

| INDEMNITÉ FORFAITAIRE (PAR JOUR) | AVEC PERS. À CHARGE | ISOLÉS | COHABITANTS |
|----------------------------------|---------------------|--------|-------------|
| | 51,41 | 39,51 | 32,08 |

• Invalidité (à partir de la 2^{ème} année d'incapacité de travail)

| INDEMNITÉ FORFAITAIRE (PAR JOUR) | AVEC PERS. À CHARGE | ISOLÉS | COHABITANTS |
|----------------------------------|---------------------|--------|-------------|
| - sans arrêt de l'entreprise | 51,41 | 39,51 | 32,08 |
| - avec arrêt de l'entreprise | 52,28 | 41,83 | 35,87 |

Allocations aux handicapés

| | | |
|---|----------------|--------|
| Allocation de remplacement de revenus (par mois) | Catégorie IV: | 744,48 |
| | Catégorie V: | 844,57 |
| Ménage : | 1.048,00 | |
| Isolé: | 786,00 | |
| Cohabitant: | 524,00 | |
| Allocation d'intégration (par mois) | Catégorie I: | 80,20 |
| Catégorie I: | Catégorie II: | 306,15 |
| Catégorie II: | Catégorie III: | 372,22 |
| Catégorie III: | Catégorie IV: | 438,28 |
| Catégorie IV: | Catégorie V: | 538,37 |
| Catégorie V: | | |

(1) Les indemnités sont soumises à un précompte professionnel de 11,11% (10,09% pour les chômeurs pendant les 6 premiers mois d'incapacité). Pas de précompte sur les indemnités d'invalidité.

Allocations familiales

A. Travailleurs salariés et agents des services publics (1)

| ■ Allocation de naissance | Montants | |
|---|-------------------|--|
| 1 ^{ère} naissance | 1.199,10 | - 6-8 points dans les 3 piliers et moins de 4 points dans le pilier I |
| 2 ^{ème} naissance et suivantes | 902,18 | - 6-8 points dans les 3 piliers et min 4 points dans le pilier I |
| Naissance multiple | 1.199,10 | - 9-11 points dans les 3 piliers et moins de 4 points dans le pilier I |
| Prime d'adoption | 1.199,10 | - 9-11 points dans les 3 piliers et min 4 points dans le pilier I |
| ■ Allocations familiales | Montants mensuels | |
| • Ordinaires (1) | | |
| 1 ^{er} enfant | 88,51 | - 12-14 points dans les 3 piliers |
| 2 ^{ème} enfant | 163,77 | - 15-17 points dans les 3 piliers |
| 3 ^{ème} et suivants | 244,52 | - 18-20 points dans les 3 piliers |
| • Majoration pour les familles monoparentales (2) | | - >20 points dans les 3 piliers |
| 1 ^{er} enfant | 45,06 | |
| 2 ^{ème} enfant | 27,93 | |
| 3 ^{ème} et suivants | 22,52 | |
| • Enfants de chômeurs (à partir du 7 ^{ème} mois) et de pensionnés (3) | | |
| 1 ^{er} enfant | 133,57 | |
| 2 ^{ème} enfant | 191,70 | |
| 3 ^{ème} et suivants | 249,42 | |
| 3 ^{ème} et suivants (famille monopar.) | 271,95 | |
| • Orphelins | 340,01 | |
| • Enfants de travailleurs invalides (3) (plus de 6 mois d'incapacité.) | | |
| 1 ^{er} enfant | 185,45 | |
| 2 ^{ème} enfant | 191,70 | |
| 3 ^{ème} et suivants | 249,42 | |
| 3 ^{ème} et suivants (famille monopar.) | 271,95 | |
| • Allocation supplémentaire pour enfants atteints d'une affection et âgés de moins de 21 ans. (nouveau système) | | |
| Echelle de gravité des conséquences de l'affection | | |
| - Moins de 6 points dans les 3 piliers et min. 4 points dans pilier I | 77,62 | |

| | |
|---|--------|
| - 6-8 points dans les 3 piliers et moins de 4 points dans le pilier I | 103,37 |
| - 6-8 points dans les 3 piliers et min 4 points dans le pilier I | 398,18 |
| - 9-11 points dans les 3 piliers et moins de 4 points dans le pilier I | 241,22 |
| - 9-11 points dans les 3 piliers et min 4 points dans le pilier I | 398,18 |
| - 12-14 points dans les 3 piliers | 398,18 |
| - 15-17 points dans les 3 piliers | 452,76 |
| - 18-20 points dans les 3 piliers | 485,10 |
| - >20 points dans les 3 piliers | 517,44 |
| • Suppléments d'âge | |
| Premier enfant - taux ordinaire | |
| Enfants nés avant le 1 ^{er} janvier 1991 | 33,03 |
| Enfants nés après le 31 décembre 1990 | |
| - Enfants de 6 à 11 ans inclus | 15,42 |
| - Enfants de 12 à 17 ans inclus | 23,48 |
| - Enfants de 18 à 24 ans inclus | 27,06 |
| - Enfants nés entre le 1-1-91 et le 31-12-1996 qui deviennent rang 1 en remplacement d'un aîné. | |
| - Jusqu'à 17 ans inclus | 30,75 |
| - A partir de 18 ans | 33,03 |

Tous les autres enfants (y compris enfant bénéficiant d'un suppl. fam. monoparentale, d'un supplément social et tout enfant atteint d'une affection)

| | |
|-------------------------------|-------|
| Enfants de 6 à 11 ans inclus | 30,75 |
| Enfants de 12 à 17 ans inclus | 46,98 |
| Enfants de 18 à 24 ans inclus | 59,74 |

• Supplément annuel - rentrée scolaire (2012)

| | |
|---------------------------------|--------|
| Enfants âgés de 0 à 5 ans : | 27,06 |
| Enfants âgés de 6 à 11 ans | 57,44 |
| Enfants âgés de 12 ans à 17 ans | 86,41 |
| Enfants âgés de 18 à 24 ans | 108,25 |

B. Travailleurs indépendants (1)

■ Allocation de naissance et prime d'adoption (Voir travailleurs salariés)

■ Allocations familiales Montants mensuels

| | |
|--|--------|
| • Ordinaires | |
| 1 ^{er} enfant | 82,78 |
| 2 ^{ème} enfant | 163,77 |
| 3 ^{ème} et suivants | 244,72 |
| • Majoration pour les familles monoparentales (2) (voir travailleurs salariés) | |
| • Enfants de pensionnés (3) | |
| 1 ^{er} enfant | 109,14 |
| 2 ^{ème} enfant | 191,70 |
| 3 ^{ème} et suivants | 249,42 |
| 3 ^{ème} et suivants (famille monopar.) | 267,04 |

• Orphelins

| | |
|---|--------|
| • Enfants de travailleurs invalides ou handicapés (2) | |
| 1 ^{er} enfant | 185,45 |
| 2 ^{ème} enfant | 191,70 |
| 3 ^{ème} et suivants | 249,42 |
| 3 ^{ème} et suivants (famille monopar.) | 267,04 |

• Supplément annuel rentrée scolaire (2012) (Voir travailleurs salariés)

• Allocation de base pour enfants handicapés de moins de 21 ans (non bénéficiaire de l'allocation d'orphelin ou d'enfant de travailleur invalide).

Attributaire non pensionné

| | |
|--|--------|
| 1 ^{er} enfant | 88,51 |
| 2 ^{ème} enfant | 163,77 |
| 3 ^{ème} et suivants | 244,52 |
| Majoration pour les familles monoparentales (Voir travailleurs salariés) | |
| Attributaire pensionné | |
| 1 ^{er} enfant | 133,56 |
| 2 ^{ème} enfant | 191,70 |
| 3 ^{ème} et suivants | 249,42 |
| 3 ^{ème} et suivants (famille monopar.) | 267,04 |

• Allocation supplémentaire pour enfants handicapés de moins de 21 ans. (Voir travailleurs salariés)

• Suppléments d'âge

Attention : aucun supplément d'âge n'est accordé pour l'enfant unique, ni pour le dernier-né d'un groupe lorsque les allocations familiales ordinaires sont accordées.

| | |
|--|-------|
| De 6 à 11 ans inclus | 30,75 |
| De 12 à 17 ans inclus | 46,98 |
| De 18 à 24 ans inclus | 59,74 |
| De 18 à 24 ans inclus (pour l'aîné qui bénéficie d'allocations familiales ordinaires et dont l'attributaire n'est pas pensionné) | 51,85 |

C. Les prestations familiales garanties

Les montants relatifs aux allocations de naissance sont les mêmes que ceux octroyés dans les régimes des salariés et des indépendants. Les montants relatifs aux allocations familiales garanties correspondent à ceux qui sont octroyés aux enfants de chômeurs et de pensionnés. Les suppléments d'âge sont simplifiés en fonction de l'âge. Pour bénéficier de ces prestations garanties, une limite trimestrielle de ressources du ménage ne doit pas être dépassée. Cette limite est actuellement de 3.983,07 EUR. Elle est majorée de 20 % pour chaque enfant bénéficiaire à charge, et ce à partir du 2^{ème} enfant.

(1) Pour conserver les allocations familiales, le plafond des revenus personnels de l'enfant ne peut dépasser 509,87 EUR bruts par mois.

(2) La majoration s'applique si le revenu brut du ménage ne dépasse pas 2.187,00 EUR par mois.

(3) L'attributaire invalide ou chômeur ou pensionné doit répondre à trois conditions pour avoir droit à ces montants majorés. Il doit avoir une ou plusieurs personnes à charge. Ses revenus de remplacement doivent être inférieurs à 2.187,00 EUR bruts par mois s'il est seul avec l'enfant (2.261,74 EUR max. pour l'attributaire et son conjoint vivant avec l'enfant).

Si l'attributaire ne remplit pas ces conditions, les enfants bénéficient alors du taux ordinaire.

Les montants des prestations sociales au 1^{er} février 2012

Deux pages
à conserver!
pages 9 et 10

Pensions

| A. Travailleurs salariés | | C. Secteur public | |
|---|----------|--|----------|
| Pension minimale pour carrière complète (par mois): | | Pension minimale (par mois - au 1 ^{er} mars 2012) | |
| Pension de retraite | | Pension de retraite | |
| - ménage: | 1.359,18 | - ménage: | 1.577,03 |
| - isolé: | 1.087,69 | - isolé: | 1.261,65 |
| Pension de survie: | 1.070,59 | Pension de survie: | 1.099,76 |
| B. Travailleurs indépendants | | Montant maximum de pension (par mois - au 1 ^{er} mars 2012) | |
| Pension minimale pour carrière complète (par mois): | | Pension de retraite: | |
| Pension de retraite | | Pension de survie: | |
| - ménage: | 1.336,54 | 6.160,78 | |
| - isolé: | 1.027,28 | 4.387,72 | |
| Pension de survie: | 1.027,28 | | |
| D. Revenu garanti aux personnes âgées | | | |
| Taux ménage: | | 955,01 | |
| Taux isolé: | | 716,22 | |
| E. Garantie de revenus aux personnes âgées - GRAPA | | | |
| Taux de base cohabitant (par mois): | | 648,26 | |
| Taux majoré isolé (par mois): | | 972,39 | |

F. Activités professionnelles autorisées aux pensionnés

| ACTIVITÉ | AVEC ENFANTS À CHARGE | SANS ENFANT À CHARGE |
|--|-----------------------|----------------------|
| LIM, GÉNÉRALE - MONTANTS ANNUELS | | |
| Travailleur salarié | 11.132,37 | 7.421,57 |
| Travailleur indépendant | 8.905,89 | 5.937,26 |
| LIMITE POUR BÉNÉFICIAIRE D'UNE PENSION DE SURVIE, ÂGÉ DE MOINS DE 65 ANS | | |
| Travailleur salarié | 21.600 | 17.280 |
| Travailleur indépendant | 17.280 | 13.824 |
| LIMITE POUR BÉNÉFICIAIRE D'UNE PENSION DE RETRAITE ET/OU DE SURVIE AU-DELÀ DE L'ÂGE LÉGAL DE LA PENSION (1) | | |
| Travailleur salarié | 26.075 | 21.436,50 |
| Travailleur indépendant | 20.859,97 | 17.149,19 |

(1) 65 ans pour les hommes et pour les femmes (excepté pour les marins, mineurs et personnel de l'aviation civile).

Revenu d'intégration

| | |
|--|----------|
| Les montants mensuels s'élèvent à : | |
| Cohabitant, sans enfant à charge : | 523,74 |
| Isolé : | 785,61 |
| Personne vivant exclusivement avec une famille à sa charge : | 1.047,48 |

Congés spécifiques

Congé parental, soins palliatifs, assistance médicale (montants mensuels bruts) (1)

| | - 50 ANS | + 50 ANS |
|--|----------|----------|
| Interruption complète | 771,33 | 771,33 |
| Réduction de 1/2 | 385,66 | 654,17 |
| Réduction de 1/5 | 130,83 | 261,67 |
| Réduction de 1/5 (isolé avec au moins 1 enfant à charge) | 175,94 | 261,67 |

(1) Un précompte professionnel de 10,13% est prélevé pour une interruption à temps plein et de 17,15% pour une interruption à temps partiel.

Interruption de carrière

Administrations publiques (1)

Interruption totale (montants mensuels bruts)

| INTERRUPTION TOTALE | NORMALE | 2 ENFANTS | 3 ENFANTS |
|----------------------------|---------|-----------|-----------|
| 1 ^{ère} année (2) | 399,69 | 432,24 | 469,82 |

Réduction des prestations (montants mensuels bruts) (3)

| | 1/5 | 1/4 | 1/2 |
|----------------------------|--------|--------|--------|
| Jusqu'à 50 ans | | | |
| 1 ^{ère} année (2) | 78,92 | 98,68 | 197,34 |
| A partir de 50 ans | | | |
| 1 ^{ère} année (2) | 157,87 | 197,34 | 394,69 |

(1) Pour les montants en vigueur dans l'enseignement, les entreprises publiques autonomes..., voir www.onem.fgov.be

(2) Après 12 mois, les montants sont réduits de 5%.

(3) La réduction d'un tiers des prestations de travail est également possible mais par manque de place, les montants de l'indemnité ne sont pas renseignés dans ce tableau. Pour les mêmes raisons, ne sont pas indiquées les allocations majorées pour les 2^{ème} et 3^{ème} enfants.

Indemnité pour frais funéraires

| | |
|---------------------------|----------------------|
| Travailleurs salariés : | 148,74 EUR |
| Secteur public : actifs : | maximum 3.191,41 EUR |
| pensionnés : | 2.393,55 EUR |

Allocation forfaitaire pour aide de tierce personne

16,57 EUR par jour

Allocations de chômage

A. Cohabitants avec charge de famille

60% du salaire brut plafonné pendant toute la durée du chômage.

Pour être considéré comme cohabitant avec charge de famille, il faut que les revenus bruts des personnes à charge ne dépassent pas certaines limites (par mois)

| | |
|--|----------|
| • revenus salariés du conjoint : | 736,20 |
| • revenus de remplacement du conjoint : | 565,15 |
| • revenus professionnels des enfants : | 394,25 |
| • revenus de remplacement d'un enfant : | 409,98 |
| • revenus des ascendants pensionnés : | 1.270,65 |
| • revenus des ascendants pensionnés handicapés : | 2.061,02 |
| • revenus des ascendants pensionnés + enfants : | 2.061,02 |

B. Isolés

Première année : 60% du salaire brut plafonné

A partir de la deuxième année : 55% du salaire brut plafonné

C. Cohabitants

Première période (première année) : 60% du salaire brut plafonné

Deuxième période (trois premiers mois de la deuxième année, plus trois mois par année de travail salarié) : 40% du salaire brut plafonné

Troisième période : allocation forfaitaire. Exception : les chômeurs avec carrière d'au moins 20 ans ou une incapacité de travail permanente de 33% au moins conservent leur allocation à 40%.

Trois plafonds salariaux pour les trois catégories :

| | |
|---|----------|
| • Plafond supérieur (6 premiers mois) | 2.370,76 |
| • Plafond intermédiaire (6 mois suivants) | 2.209,59 |
| • Plafond de base (dès la 2 ^{ème} année) | 2.064,81 |

Plafond spécifique

• Pour les isolés à partir de la 2^{ème} année : 2.019,88

ALLOCATION DE CHÔMAGE SANS COMPLÉMENT D'ANCIENNETÉ : MINIMA ET MAXIMA BRUTS

| | JOUR | | MOIS | |
|--|-------|-------|----------|----------|
| | MIN | MAX | MIN | MAX |
| • Cohabitant avec charge de famille | | | | |
| - 1 ^{er} au 6 ^{ème} mois | 41,95 | 54,71 | 1.090,70 | 1.422,46 |
| - 7 ^{ème} au 12 ^{ème} mois | 41,95 | 50,99 | 1.090,70 | 1.325,74 |
| - à partir du 13 ^{ème} mois | 41,95 | 47,66 | 1.090,70 | 1.238,90 |
| • Isolé | | | | |
| - 1 ^{er} au 6 ^{ème} mois | 35,24 | 54,71 | 916,24 | 1.422,46 |
| - 7 ^{ème} au 12 ^{ème} mois | 35,24 | 50,99 | 916,24 | 1.325,74 |
| - à partir du 13 ^{ème} mois | 35,24 | 42,73 | 916,24 | 1.110,98 |
| • Cohabitant | | | | |
| - 1 ^{er} au 6 ^{ème} mois | 26,42 | 54,71 | 686,92 | 1.422,46 |
| - 7 ^{ème} au 12 ^{ème} mois | 26,42 | 50,99 | 686,92 | 1.325,74 |
| - à partir du 13 ^{ème} mois | 26,42 | 31,77 | 686,92 | 826,02 |
| - période forfait (éventuellement) | | | | |
| . ordinaire | 18,61 | | 483,86 | |
| . majoré (1) | 24,43 | | 635,18 | |

(1) Si chômeur + conjoint bénéficiant uniquement d'allocations et si le montant journalier de l'allocation du conjoint ne dépasse pas 31,77 EUR

D. Chômeurs âgés de plus de 50 ans

Conditions d'octroi d'un supplément aux chômeurs âgés :

- être âgé de 50 ans au moins;
- être chômeur complet depuis au moins un an;
- compter au moins 20 ans de travail salarié.

• ne pas bénéficier d'une prépension conventionnelle.

NB : une reprise du travail ne fait jamais perdre l'avantage du complément.

ALLOCATION DE CHÔMAGE AVEC COMPLÉMENT D'ANCIENNETÉ : MINIMA ET MAXIMA BRUTS

| | JOUR | | MOIS | |
|--|-------|-------|----------|----------|
| | MIN | MAX | MIN | MAX |
| • Cohabitant avec charge de famille | 43,97 | 52,23 | 1.143,22 | 1.357,98 |
| • Isolé | | | | |
| - 50-54 ans | 36,79 | 44,31 | 956,54 | 1.152,06 |
| - 55-64 ans | 40,43 | 47,65 | 1.051,18 | 1.238,90 |
| • Cohabitant | | | | |
| 2 ^{ème} période (nouveau régime) | | | | |
| - 50-54 ans | 29,88 | 35,74 | 776,88 | 929,24 |
| - 55-57 ans | 33,30 | 39,71 | 865,80 | 1.032,46 |
| - 58-64 ans | 36,60 | 43,68 | 951,60 | 1.135,68 |
| période forfait (éventuellement) | | | | |
| - ordinaire | 22,28 | | 579,28 | |
| - majoré (1) | 28,10 | | 730,60 | |

(1) Si chômeur + conjoint bénéficiant uniquement d'allocations et si le montant journalier de l'allocation du conjoint ne dépasse pas 31,77 EUR

E. Allocations d'insertion (après les études) (par mois)

| | | | |
|---|----------|---|--------|
| 1. Cohabitant avec charge de famille : | 1.062,88 | 3. Cohabitant: allocation forfaitaire | |
| 2. Isolé: allocation forfaitaire | | 18 ans et plus | 408,98 |
| à partir de 21 ans | 785,98 | moins de 18 ans | 256,36 |
| 18 à 20 ans | 474,50 | Remarque: si le conjoint ou concubin(e) du jeune allocataire ne dispose que d'un revenu de remplacement, l'allocation d'attente est majorée. | |
| 16 et 17 ans | 302,12 | 18 ans et plus | 436,02 |
| | | moins de 18 ans | 271,44 |

Allocations de crédit-temps - nouvelles conditions au 1-1-12 (montants mensuels bruts) (1)

| | 2 ANS D'ANCIENNETÉ DANS L'ENTREPRISE ET 5 ANS DE CARRIÈRE COMME SALARIÉ (2) | | À PARTIR DE 5 ANS D'ANCIENNETÉ DANS L'ENTREPRISE | |
|--|---|------------|--|------------|
| | ISOLÉ (3) | COHABITANT | ISOLÉ (3) | COHABITANT |
| interruption complète | 471,58 | 471,58 | 628,78 | 628,78 |
| réduction de 1/2 | | | | |
| - moins de 55 ans | 235,78 | 235,78 | 314,38 | 314,38 |
| - 55 ans ou plus (4) et 25 ans de carrière | 469,65 | 469,65 | 469,65 | 469,65 |
| réduction de 1/5 | | | | |
| - moins de 55 ans | 200,38 | 155,27 | 200,38 | 155,27 |
| - 55 ans ou plus (4) et 25 ans de carrière | 263,26 | 218,15 | 263,26 | 218,15 |

(1) Le taux de précompte professionnel varie de 10,13% à 35% selon le type d'interruption de carrière et la situation familiale.

(2) Si moins de 2 ans d'ancienneté dans l'entreprise, pas d'allocations sauf si demande immédiate après utilisation de tous les droits au congé parental.

(3) Si le travailleur habite seul ou cohabite exclusivement avec un ou plusieurs enfants dont au moins un est à sa charge.

(4) Exception : dès 50 ans pour les métiers lourds et en pénurie.

Distinction honorifique

Une femme de tous les combats

Solange Lusiku, journaliste congolaise, est aux anges. Le 2 février dernier, son combat pour la liberté d'expression et le droit des femmes en République démocratique du Congo (RDC) a été récompensé par l'Université catholique de Louvain, via un titre de Docteur honoris causa. La façon dont son journal indépendant est fabriqué, aujourd'hui encore, laisse pantois et force l'admiration.

Cette jeune femme, originaire du Sud Kivu, a tout d'une battante. Editrice responsable du journal indépendant *Le Souverain*, elle s'implique pleinement dans son combat. Révoltée dans sa jeunesse vécue sous le régime dictatorial de Mobutu, elle s'est forgé un caractère de militante avec, pour chevaux de bataille, la liberté d'expression et le droit des femmes. *"La République démocratique du Congo est empreinte d'un système patriarcal dans lequel les femmes ont peu d'espace pour s'émanciper*, explique la jeune Docteur honoris causa. *De plus, dans cette démocratie naissante, dire haut et fort ce que l'on pense reste risqué.*" Signe qui ne trompe pas : depuis 2005, l'Union nationale de la presse du Congo a déploré l'assassinat de huit journalistes, tous commis dans la région du Sud Kivu. Être femme dans cette profession présente donc un double danger.

Une femme de parole

"Je me suis accrochée pour m'épanouir dans ce métier et honorer mes promesses. L'éditeur précédent avait un rêve : pouvoir un jour imprimer Le Souverain. Il est décédé avant que

cela soit possible. Il m'a confié son projet et je me devais de le réaliser." Mais à quel prix ! Menaces sur sa famille, épargne familiale mise à contribution, etc. La presse congolaise ne recevant pas de subsides de l'Etat et *Le Souverain* se voulant totalement indépendant, l'affaire a été lancée avec peu de ressources. *"Beaucoup – tant dans la profession que parmi les autorités – ont essayé de me décourager. Comment une femme allait-elle réussir là où les hommes avaient échoué ?"* En RDC, la pratique des pots-de-vin versés aux médias est monnaie courante, muselant ainsi la presse. Les journalistes s'autocensurent pour faire plaisir au pouvoir ou bénéficier de certaines protections. La déontologie que s'impose *Le Souverain* interdit d'entrer dans ce jeu, d'être instrumentalisé par le pouvoir et de servir celui-ci comme outil de propagande. L'équipe de journalistes bénévoles écrit donc indépendamment de toutes influences.

Un combat de tous les jours

Après des balbutiements, ce journal papier – imprimé à 500 copies – a reçu tout de suite un vif engouement

des Kivutiens. Même si le tirage peut paraître faible, chaque exemplaire passe de mains en mains pour être lu par plus d'une centaine de personnes. *"Les nostalgiques des années 60, des étudiants, des membres d'organisations non gouvernementales... nous lisent avec intérêt. Les sujets que nous traitons sont nombreux. Même si l'ancrage local est primordial, nous abordons également la politique nationale ou celle des Grands Lacs (Afrique centrale)."* Faute de moyens, l'impression de ce mensuel est parfois compromise: en 2011, seulement quatre numéros ont pu voir le jour. Mais le chemin que doit prendre le journal avant d'être imprimé n'est pas simple. *"Pour l'instant, nous n'avons pas d'imprimerie dans la région. Au début de ma prise de fonction, je partais une fois par mois à Kinshasa avec les articles stockés sur une clé USB. A plus de 2500 km de Bukavu, j'imprimais les journaux et je revenais dans ma région avec le produit fini. Tout cela coûtait cher et prenait du temps. Aujourd'hui, nous avons trouvé une solution plus confortable mais pas optimale. Nous nous déplaçons jusqu'à Bujumbura (Burundi) pour l'imprimer.*



© Magali Roman



mer. Mais la traversée des frontières reste dangereuse, d'autant que nous voyageons au retour avec les imprimés qui pourraient parfois nous mettre en danger au vu de leur contenu."

La MC, partenaire du "Souverain"

L'avenir s'annonce sous de meilleurs auspices. *Le Souverain* reçoit le soutien de nombreux partenaires belges, dont la Mutualité chrétienne Hainaut Picardie. Notamment grâce à celle-ci, une rotative belge est en route vers Bukavu. Ce qui garantira une impression de qualité sur place et un tirage plus régulier pour le journal de Solange Lusiku, mais aussi pour d'autres associations et médias locaux.

"Un homme sous-informé est un danger public", conclut Solange Lusiku, consciente du rôle important qu'elle joue dans la société congolaise grâce à son métier d'information. *"Dans*

un pays où on peut mourir tous les jours sans avoir pris de risque, autant mourir pour le risque de ses idées, un combat d'utilité publique..." Après Aung San Suu Kyi (femme politique birmane), Marjane Satrapi (scénariste-dessinatrice iranienne), Solange Lusiku rejoint ainsi d'autres grandes dames honorées du titre Docteur honoris causa de l'UCL. Toutes ont élevé leur voix pour la liberté d'expression ou le droit des femmes.

// VIRGINIE TIBERGHIE

Cinéma

"Tous au Larzac" Chronique d'une résistance non-violente

Près de quarante ans après l'extension avortée du camp militaire du Larzac, un documentaire se replonge dans la lutte des paysans français. Un clin d'œil aux grandes protestations des années septante. Et, bien plus que cela: une source de tonus - voire d'espièglerie - pour tous les mouvements de contestation actuels.

Un soir d'octobre 1970, des dizaines d'agriculteurs du Larzac, ce plateau austère et inhospitalier situé près de Millau (Aveyron), apprennent à la TV que le camp militaire qui jouxte leurs cultures et leurs élevages va passer de 3.000 à 17.000 hectares. La douche froide s'abat sur cette région reculée car cette annonce signifie des expropriations massives et, tout simplement, la fin des activités dans les fermes. Un embryon de contestations s'organise, d'abord timidement. Une centaine de familles s'engagent à refuser à tout prix l'extension, quoi qu'il arrive. Dénuées de toute culture politique, elles apprennent à structurer leur lutte, d'abord à l'échelon local, puis régional et, enfin, jusqu'à Paris. Très vite, elles optent pour une forme de résistance non violente, comprenant que les réactions les plus radicales – pourtant bien tentantes – ne mèneront à rien. Politiquement ancrés à droite et imprégnés d'un catholicisme traditionnel, ces paysans sont vite rejoints par divers groupuscules issus de la mouvance soixante-huitarde : anarchistes, maoïstes, pacifistes, insoumis... Miracle ! Alors que cette hétérogénéité aurait pu aboutir à l'éclatement de l'opposi-

tion au camp, c'est tout le contraire qui se produit. Cimenté par l'auto-gestion (les agriculteurs y garderont le pouvoir de décision finale à tout moment), le front mène sa lutte pendant onze ans, rejoint par des centaines de comités de soutien nés partout dans le pays. Devenu un enjeu de la campagne présidentielle entre Giscard d'Estaing et Mitterrand, le dossier du Larzac ne sera finalement tranché qu'avec l'accession à la présidence de ce dernier, en 1981 : l'extension du camp est abandonnée. La victoire est totale pour les habitants de la région.

Woodstock sur Tarn

Le réalisateur Christian Rouaud a voulu rendre hommage, quarante ans plus tard, aux principaux acteurs de cette saga en leur donnant largement la parole. Agriculteurs *"purs porcs"* (sic) ou baba cools venus de l'extérieur se livrent à la caméra sans détours sur fond d'images d'époque. Dénué de temps de respiration (pourquoi n'avoir pas laissé plus de place au "son" des nombreuses images d'archives ?), le procédé choisi par Rouaud n'est pas le plus captivant. Il faut du temps au spectateur pour se laisser gagner par l'émo-

tion et pour comprendre la véritable singularité de cette improbable fusion humaine. Au travers des interviews des protagonistes (dont José Bové, actuellement parlementaire européen), on suit pas à pas les étapes d'une lutte étalée sur plus d'une décennie: les occupations de terrain, les interminables palabres pour définir la stratégie à suivre, les transformations du plateau du Larzac en une sorte de Woodstock-bis, l'influence de grands leaders non violents sur l'esprit de la contestation (dont Lanza del Vasto), les marches indignées sur Paris (en tracteur, à pied, en famille !), l'occupation du Champ-de-Mars au pied de la Tour Eiffel, les tentatives (avortées) de sabotage du mouvement par les Renseignements généraux français, les doutes et les suspicions qui animent les meneurs à chaque échec, etc. C'est que, jusqu'au bout, le gouvernement français tiendra bon et imposera ces expropriations. Seul le basculement politique vers la gauche permettra d'enterrer le projet.



Le creuset d'autres luttes

Au final, si l'on accepte de se laisser convaincre par le rythme du documentaire, le pari de Christian Rouaud est pleinement gagné. Allégée par l'humour des paysans évoquant leur passé et la cocasserie des situations évoquées (ces militaires "encerclés" par les pacifistes !), son œuvre intéressera les résistants de tout poil, militant d'un jour ou de toujours. Elle réussit également à démontrer comment le brassage des genres et la construction pas à pas de la démocratie peuvent faire vaciller – ou ridiculiser – les décisions les plus brutales et injustes. On comprend mieux, après

cette plongée dans la contestation des années septante, les racines de mouvements plus actuels comme le refus des OGM et jusqu'aux mouvements récents des Indignés. *"Le Larzac nous parle d'aujourd'hui, commente avec justesse Christian Rouad. Il ne s'est pas contenté de mettre en pratique les rêves de Mai 68 en prolongeant une insurrection qui avait laissé le goût amer de l'inachevé. Il remue aussi cette force subversive en nous. Il démontre une incroyable liberté d'invention et de ton, une fierté, une insolence et une imagination sans bornes"*.

// PH.L.

>> "Tous au Larzac" • Documentaire de Christian Rouaud • 118 minutes. A Namur (Caméo 2) à partir du 8 mars (avant-première, le 6, en présence de José Bové) • A Mons à partir du 28 mars (ce jour-là, avec les Amis de la Terre) • A l'affiche, aussi, à Charleroi (Le Parc) en avril. Et probablement ailleurs.

COMMENT INSÉRER UNE PETITE ANNONCE ?

Les petites annonces sont réservées aux membres de la Mutualité chrétienne. Chaque famille bénéficie, par année civile, d'une première annonce au prix préférentiel de 5 euros. Toutes les autres parutions se font au tarif de 12,50 euros par annonce.

- Rédigez votre annonce en lettres capitales sur papier simple.
- Effectuez votre virement sur le compte Code IBAN : BE77 0000 0790 0042 Code BIC ou SWIFT : BPOT BE B1. au nom des Editions Mutuellistes en précisant le nombre de parutions souhaitées.
- Envoyez votre annonce en joignant votre vignette jaune ainsi qu'une copie de la preuve de votre paiement au "Service des petites annonces", En Marche, chée. de Haecht 579 BP40

- 1031 Bruxelles ou fax : 02/246.46.30 ou enmarche@mc.be - tél: 02/246.46.27.

Dates ultimes de rentrée des annonces : le vendredi 2/03 pour l'édition du 15/03 ; le vendredi 16/03 pour l'édition du 5/04.

Attention ! Vos petites annonces ne seront publiées que si nous recevons en même temps le texte de l'annonce, la vignette jaune et une copie de la preuve de paiement. Les petites annonces paraissent sous la seule responsabilité de leurs annonceurs.

Auto

AV: BMW 318D 08/2003, 173000kms, 7000 EUR., bleu, full options, car pass, 2 prop. depuis 2005, pft ét., magnif. jante alu, attach., rem. amov. 0479-81.83.26 - 0473-37.94.01. (A47201)

Divers

AV: mini wash "Domo", tr. peu servi: 130E, lot d'anc. livres princip. édition "Presses de la Cité", 43 livres + 24 livres ts. genres, lot compl. 130E. 0474-38.71.19 - totfel2@hotmail.com (D47106)

AV: chaud. mazout, boiler, brûleur, 335 EUR., bac à lav. Eternit, L 91cm, H 68cm, H47cm, 50 EUR., 2 gantes (seules) 36cm diam, 20 EUR. vélo Plandor 25 EUR. 0612.22.28.04. (D47169)

AV: voiturette, électrique, 400 EUR., très peu servi. 0477-18.14.93. (D47143)

AV: ancienne machine à coudre (pédale + main) Gritzner 1925, 75 EUR. 086-40.04.14 (D47141)

Musée rech. objets et doc. civils et militaires de 1900 à 1950, visitons et si nécessaire vidons grenier, dépendance etc... pour tte. la Belgique, faire offre. 0475-97.31.14. (D47041)

Tintin, Jo et Zette, Petit Xxe., dessins Hergé, vos bd ont une grde. val, faites les expertiser gratuitement par tél ou à domicile. Thibaut Van Houte - 0475-69.75.38 - bdomics2@hotmail.com (D46479)

AV: ordi mac Performa 5260/120, exc. ét. de marche + impr., snapscan, agfa 1236, prix à encast. Philips, 200 EUR., clavier électronique Casio, 200 EUR. 0496-50.47.32 apr. 18h. (D47174)

AV: veste cuir gris hiver + blous. daim vert foncé (HT 54, mant. lama gris + 3 blaz + 8 robes T 46, impecc. 0497-37.91.10. (D47163)

AV: manteau en renard T40/42, 100E, manteau en vison T46/48, val. 2.150E, vendu 400E, ét. neuf, mble. dresseoir en merisier 4p, 4 tir., 150E. 056-84.77.89 - 0479-93.13.19. (D47116)

AV: vesse décès, chaise roulante électrique, Powertec, 5 vitesses, ét. impecc., 2500 EUR. 04-383.64.94 - 0477-24.73.23. (D47191)

AV: ét. nf., congel. bahut 400 L. Inco, 200 EUR., lv. Constructa, 200 EUR., four à encast. Philips, 200 EUR., clavier électronique Casio, 200 EUR. 0496-50.47.32 apr. 18h. (D47174)

AV: manteau vison et chapeau + fourrure renard argenté. 02-376.38.74. (D47058)

Artisan, bûcheron-grimpeur, élague ou démonte les arbres, rabotage des souches et broyage des branches. www.elagage.be - 0477-39.55.40. (D47161)

Garnisseur en fauteuils, travail à l'ancienne, tissu, cannage, rempaillage, Maison Didot à Mozet. 081-40.04.80. (D46967)

AV: voiturette pour personne invalide jamais servi, état neuf, pneus pleins, prix à débattre. 083-21.40.58. (D47189)

AV: objets divers du Congo, anc. et mod., bois, malachite, ivoire, bibelots, sculptures, bijoux, de 10 à 100 EUR. 010-45.26.47. (D47193)

AV: Scooter Neuf, monoplace, blanc + casque, (07/2011) modèle Milan Keeway Classe b, rég. 5575 Gedinne. 0495-25.96.94. (D47167)

Hergé, Tintin, Quick et Flupke, Petit xème, etc... l'expertise gratuitement tout Hergé etc... chez vous ou chez moi, sans aucune obligation de vente. 02-653.47.16 - 0486-90.70.27. (D46897)

Emploi

Léglise, ch. aide pour ch. 3 enfts. école/cre. de Habay, 14km, jeux et repas, 2 à 4j/sem. 063-43.30.74. (E47166)

Garde-malade et compagnie, références. 02-374.68.90. (E47150)

Immobilier

Hastière, beau pt chalet à v. 5 ares, ent. meubl., 2/3p., nv. chassis + connect. gaz, terr. b. vue sur Meuse, peut mettre son domicile, à voir. 57000 EUR. 02-355.38.47 - 0474-31.85.02. (I47181)

Cherche à louer rég. Nivelles, très longue période, garage pour 2/dépôt meubles, archives, objets, 40 EUR. max. 067-21.12.00. (I47186)

Habitat groupé à Mons (Ghlin), rech. parten. pr projet d'habitat. groupé écologique et multi-générat. http://www.habitat-groupe.be/wordpress/ - jpviseur@skynet.be (I47142)

Villégiature (Belgique)

Westende, à l. trb. studio, 4è. ét. étage, coin digue, tbvue s/mer, 4 p., ent.rén., 1 ch.sép., tt.conf. centre, commerces, tv, asc. l. w-e.sem.qz.mois. 071-76.02.47 - 0478-91.57.53. (V47159)

Coxyde, appt. mod., conf., 80m. de la mer, 5 min. du centre, 2ch., 4 lits, 6p. max. 1è ét., asc., côté soleil, local vélo, wc sép., à l.sem., qz., mois 0475-78.92.54. (V47198)

Westende, à l. tr. b. stud. mod., coin digue, v. mer, 2è ét., 4p., lch. sép., tv., tt. conf., asc., libre carnaval, du 18 au 26/2, Pâques, du 7 au 15/4 et svts. 071-34.26.67 - 0478-72.07.05 (V46974)

Coxyde, bel appt. vue mer, 2ch., tv., m.o., prix interr., sem. qz.-mois. 02-653.18.86 - 0477-17.36.72. (V47200)

Middelkerke, appt., face mer, 4p., lch., grd liv., cuis. eq., tt. conf., terr., 4è ét., facilité parking, à l. Pâques, we, sem., qz. 060-21.22.79 - 0473-42.48.27. (V47202)

Anniversaire en famille, we, mid-week, sem., séj. de détente à Poupehan s/Sem., 2 appt. gr. conf., 2-17p., pisc. couv. chffée. tte. l'année. www.closdumousty.be - 061-25.66.00 (V47146)

Coxyde, lux. appart. parf. équip., 2ch., 6p., vue lat. mer, à partir de 200 EUR/sem. 065-36.19.50. (V47147)

Knokke Heist, Laguna Beach, studio 2 p., 25 EUR./j., studio 4 p. et appt. 1 ch., 35 à 40 EUR./j., 700m mer, proche gare Duinbergen, pisc. interr. 0476-78.91.48 le soir. (V47176)

Ard. Mormont, Masbourg, chambre, table d'hôtes, endroit exceptionnel. 084-36.66.25 - 0478-31.07.89. (V47196)

La Panne, à l. studio, 4p., carnaval, Pâques, we, sem., qz., ms. hiver, tv, parking fermé, conf., calme. 081-74.48.45. (V47178)

La Panne, digue de mer, tr. bel appt., tt. conf., 4 p., 2ch., Pâques, juillet, sept., ps de w-e ni animaux. 056-33.07.56. (V47212)

La Panne, appt., 4 p., au centre, à 50m de la mer, asc., tv, terr., à pd. 175 EUR/sem., 85 EUR./we. 0477-82.37.13. (V47158)

Ardennes, Forrières, gîte 6 p. tout conf., location w-e. sem. Tél/fax: 084-21.22.01. (V47157)

La Panne, centre digue, 1è ét., studio réc., ent. eq., coin à dormir, tv, digibox, m.o., max 4p., ps d'animaux. 04-257.64.34 - 0474-04.28.96. (V47156)

Coxyde, appt. mod., 50m mer, centre, 2ch., 4/6p., parf. équip., sdb., wc, cuis., liv., tv, balcon, asc., pl. vélo, w-e - sem. - qz. - mois. 0495-57.83.14. (V47154)

Westende, digue, appt., 3ch., 7p., conf., spac., sup. vue, we, sem., mois, poss. gar. 069-54.77.89. - 0478-55.40.87. (V47151)

St-Idesbald, digue, appt. ent. rén., 2è ét., 4p., lch., liv., tv, dvd, canap. lit, cuis. sup. eq., we, sem. qz. 0477-37.83.23. (V47148)

Middelkerke, dom. calme, golf Azur, 300m plage, appt. réc., 4p., tt. conf., 1è ét., park. poss., endr. pr vél., non-fum. w-e, sem., qz., pas d'anim. comm. prox. 069-44.15.78 - 0472-42.53.46. (V47173)

Westende-Bains, à l. studio sup. conf., à pers. soigneuses, sup. vue mer, 7è ét., asc., gde terr. très moderne, spac. lumin., coquet. 04-379.40.67 - 0498-78.66.15. (V47192)

Coxyde, appt. 2 ch. 50m digue, près du centre, 2ch., sdb., wc, cuis. semi eq., liv., tv., 1è ét., asc., park. priv., sem. qz.-mois. 084/32.12.43 avant 19h (V47168)

Longfaye, calme hameau Htes Fagnes, prom., vélo, VTT, ski, anc. ferme, gîtes ruraux 3 épis, clim., spac., 1/2/3 ch. 080-33.97.19 - henri.fagnoule@skynet.be - http://loger.skynetblogs.be (V47018)

St-Idesbald, appart. rez + gar., près digue, plein sud, endroit calme, 2ch., tt. confort, par semaine, toutes. périodes. - 056-33.33.18 - 0474-46.82.66 - fibercat@gmail.com (V47061)

Vencimont, chalet de vac., 4p. max., sup. eq., 2ch., grd. jard., gde. terr. pl. sud, w-e, m-w, sem. 0473-76.42.48 - 061-58.89.62. (V47100)

Coxide, digue appt., tr. soign., 2è ét., 2/5p., 2ch., tt. conf., lv., balcon - http://perso.infonie.be/locapart - 063-572371 (V47005)

La Panne, à l. la sem., face mer, appt. 2ch., tt. conf., très lum. + gar., au centre de la digue et près des commerces. 010-88.04.24 - 0477-74.28.62 - 0475-46.60.23. (V47011)

Middelkerke, chalet 5p., sal., cuis., sdb., 2ch., avril à juin, 210 EUR/sem. ou 35 EUR./jour, juill.-août, 280 EUR/sem. 083-65.56.98 - 0479-75.85.93. (V47194)

Middelkerke, appt. de stand., 4p., 200m de la plage, fumeurs et animaux non admis, prix démocratiques. 0479-91.52.86. (V47091)

AL: La Panne, Esplanade, vue/mer, appt., 3/4p., tt. conf., très spacieux, gar, ttes saisons. 056-55.73.23 - 0477-06.54.40. (V47145)

La Panne, appt. rdch., à 30m de la digue, endroit calme, 2ch., 6 pers., tt. équip., tt. conf., 70m2. 071-63.35.50 ou 0498-08.69.40. (V47044)

Koksyde, St-Idesb., part. loue villa, tt. conf., au calme, 4ch., sdb., douche sép., w-e, sem., qz., carn. 2è sem. Pâques, 2è qz. juin, juill., août. 010-24.34.28 - 0475-61.10.52. (V47049)

Ard., prox. Lavaux-ste-Anne, gîtes caract., 4-6 et 7p., ds. anc. mais. rénov. ind., pleine nature, ds. hameau tr. calme, conf., vue exopt. et rivière. 083-68.97.74 - 0477-39.02.42. (V47117)

Lacs de l'Eau d'Heure, gîte rural de rêve, 3 épis, Jusq. 9p., 3ch., 2sdb., cuis. sup. eq., fo., idéal rand. vélo, sp. nautiq., équit., pétano/place. 0477-79.67.71 - www.giteletilleul.be (V47071)

Nieupoort-Bain, appart. 2p. soigneuses + 3 enfts., accès direct digue-plage, étât impecc. 0476-66.45.46 - 019-32.78.21. (V47069)

Westende-bain, appart. + gar., vue/mer, 4è. ét., 6p., 2 ch., tt. conf., centre comm. 071-43.69.12 - 0494-12.19.98 - rfrliment@gmail.com (V47054)

Appt., 4p., près digue, lch., sal., div. lit, sam., tv-dvd, cuis. eq., frig. cong., m.o., four, wc sép., sdb. baign., l.l., séch., terr., débar., ps d'anim., sem. qz.-mois. 0479-90.73.48. (V47139)

Middelkerke, appt. de stand., 4p., 200m de la plage, fumeurs et animaux non admis, prix démocratiques. 0479-91.52.86. (V47137)

Ard., prox. La Roche, ch. d'hôtes et gîtes, 2-10-20p., endr. calme. 084-34.44.31 - www.gitesdavid.be (V46958)

Coxyde, grd. rez, 8p., 3ch., 50m. digue, hyper équip., prom. centre, carnaval 370E, Pâq et été: 650E/sem. (chges. compr.), 02-03-04: 270E, 06-09: 300E/sem., touss.: 450E. 0479-49.86.11. (V47072)

Lacs de l'Eau d'Heure, mais. de vac. à la campagne, jusqu'à 7p., véranda, liv., 2 salons, cuis. eq., fo., 3ch., gde. sdb., tr. grd. jard., vue magnif., idéal repos et rando. 0477-79.67.71. (V47070)

Villégiature (France)

Ardèche Sud, Grospierrres (p.entr.des Gorges), mais. eq., 3/5 ou 6/8p., agrém. 2°, pisc., tennis... sem: 540/790E/juill/août, 350/400E juin/sept. 0033-475.89.90.61 - 0033-674.67.73.37. (V46810)

Côte d'Azur, Antibes, ttes pér., appt. impecc., 2/4p., terr., clim., tv, pisc., tennis, gge., proche mer et ttes. comm. 061-22.36.39 - 0494-03.06.07. (V47051)

Canet plage, à l., studio front de mer, tt. conf., 4 couchages, liv., cuis., sdb., terr., tv, ch. cent. comm., à pd. 200 EUR/sem. 071-41.58.93 - 0498-38.32.75. (V46983)

Provence, villa 6/8p., 3ch., tt. conf., 8km aups., 15km Verdon et lacs. 500 à 800 EUR./sem. 0498/77.67.65. (V46981)

Côte d'Azur, villa 6 p., gr.conf., cuis. eq., grde. terr. plein sud avec 46m privé de bord de mer, 1000 EUR/qz., été 2.400 EUR/qz. 081-65.50.11. (V47003)

Wissant, Côte d'Opale, pt. appart., 2ch. au rez, tt. conf., centre village, 300m plage, terr., cave, pkg. priv., 5p max., animaux n-admis, forfait we: 120 EUR+20 EUR chges. +32497-46.56.74. (V47062)

Les 2 Alpes, appart. 4 à 6p., bien exposé, tt. conf., prix interr., alt. 1650-3600 - www.location-2alpes.com - 0498-29.44.19. (V46635)

Bretagne Finistère Sud, (Guilvinec) à l. ds. mais. ind. appt. 5/6 p., tr. ensolleillé, plages, comm., à 500m., libre tte l'année. 04-336.24.98 - guthse@hotmail.com (V47014)

St-Cyprien-plage (Roussillon), à l. villas, 4/8p., pisc., tennis, mer, commerces à 250m., site. 02-305.71.43 - 0478-45.51.91. (V46898)

France, Calvisson-Gard, à 2 pas de la Provence, mais., 5/6pl., 2ch., sdb., ds. rés. gardée, 2 piscines, entre Nîmes et Montpellier. 0495-38.14.73 - http://lemasdesvignes130861.skyrock.com (V47002)

Flaine, ski, appart. 5p, 28m2, sud, ch. séparée, 250 km pistes, 80 remontées, cuis. équip. neuve. 0494-40.19.91. (V46741)

AL: Bretagne, Morbihan, 200m mer, mais. vac. 4/6p., tt. conf., jard. clôt., mars à sept. 02-375.13.17. (V47022)

Gard, villa 9p., pisc., 4ch., 2 sdb., ver., bbq int., tt. conf., tv-dvd, dch. solaire, tennis table, pétanque. 0475-53.93.79. (V47103)

Roquebrune, Cap-Martin (Menton), studio 2 pers., tt. conf., calme, mer et comm. à 150m, terr., tv, dès le 16 mai. 0496-31.57.68. (V47028)

Provence, villa 8p., pisc. priv., tt. conf., air cond., clôt., super équip., très calme, 10km Carpentras, 500 à 1800 EUR/sem. www.imola.be - 0475-26.51.25. (V47034)

Barcarès, mais. 4-8p., 3ch., 2sdb., 2 terr., tt. conf., ttes. saïs., 460 à 660 EUR/sem. 061-21.23.65 - 0494-84.38.99. (V47036)

Port Leucate (Aude) 11370, mer 300m, mais. 6p., park., tt. conf., ttes; saïs. 063-38.63.62 - 0032-495-50.13.40 - http://membres.lycos.fr/schiltzlocations (V47037)

Roquebrune, Menton, appt., 4p., tt. conf., bord de mer, tv, pk., mois ou quinzaine - www.immoweb.be - n° 2839374 - 071-31.58.52 (V46993)

A saisir! Lacanau - océan, maisonnette, super confort, 5p., résid. avec pisc. ds. pinède, splend. plage, forêt, lac, sport, vélo. 081-43.37.78. (V47085)

Prov., ds. ens. résid., calme, pisc., mais. pl.-pied, tt.conf., 4/5p., clim., pt. jard. clôt., terr., pk. priv., prix int. dégrés. h-s., location toute l'année. - web: amivac.com/site4203. 067-33.90.35 (V47090)

Dordogne, moulin de charme à l., du 15/4 au 15/11, 6/10p., ttc., 4ch., 2 sdb, jard., grde. terr., cuis., bbq, ping, lac, pisc., pêche proche, kayak, vtt... photos. 02-384.72.09 - 0498-42.98.41. (V47094)

Côte d'Azur, (Fréjus plage), appt., tt. conf., 4p., park. priv. - http://www.everyoneweb.be/studioloc (V47184)

Menton, 10km, appt. 4p., face à la mer, terr., liv., ch., sdb., cuis. avec l-vaiss., libre ttes. périodes. 0495-21.27.29. (V47048)

Villeneuve, Loubet, Côte d'Azur, 200m plage, quart. résid., gd. studio, été, hiver. 081-73.68.98 - 081-74.53.74. (V47099)

Golfe du Morbihan (sites rec. par l'Unesco) profitez d'une bouffée iode à Pâques, mai, juin, juill., 2è qz. août, sept, villa 6p.3h., g.conf., vue mer, 100m plage, pas animaux. 063-57.83.39. (V47019)

Roquebrune, Cap-Martin, appart. 2ch., 60m mer, pk., confort, tv, l-v., ml. 1er qz. mai, 1er ou 2ème qz. juin, sept. 0478-25.86.19. (V47113)

Roquebrune, Menton, studio 2p., jardin, avril, 1er qz. mai, juin. 0478-25.86.19. (V47113)

Uzès-Gard, été 2012, mais. 4-6p. ds. rés.+ pisc. www.bastide56uzes.net - 0496-12.06.46. (V47122)

lle d'Oléron, mais. 4p., 700m mer, cour clôturée, libre mai à septembre. - http://www.moulin-oleron.com - 04-286.31.99 (V47038)

Dordogne, Quercy, maison de caract., 4p., commod. ttes. proches, end. calme, loc./sem: 250 à 300 EUR. 0476-42.11.45. (V47138)

Provence, prop. loue mais. impecc, gd. terrain priv.+pisc., nature, lacs, Gorges du Verdon à prox., 6 à 8p., salon, sàm., cuis. d'été face pisc., 3ch., 2 sdb. 010-65.53.63 - 0476-49.00.94 (V47216)

Barcarès, à l., mais., 5p., idéal famille, gde plage, mer 800m., pet. plage, étang 100m., àpd. Pâques. - www.maisonbarcaresservais.wordpress.com - 0032-71.39.39 - 0478-98.02.94 (V47140)

Gard (Uzes) villa, 4/6p., 2ch., liv., sdb., cuis., gar., jard., 275 à 475 EUR/sem., selon saison. 04-362.86.03. (V47144)

Gard Provençal, jolie villa spac., tt. conf., 9p., pisc. priv., jard. clôt., 2 terr., bbq., grd. liv., cuisine sup./équipée, 4chambres, 2 sdb., voir blog: http://villalamandier.skynetblogs.be (V47098)

Vac. sud France, Tarn, Midi-Pyrénées, sup. Bastide, b. pisc., poneys, ping-pong, ballade, volley... promo été, chalet 4p., sem./395 EUR. www.albignac.com - 0475-37.70.85. (V47160)

Var, Callas, 30km mer et Verdon, villa 4ch., 8p., pisc. priv., grd. jard., 12-31 août, sept. 0474-66.04.78 - http://users.skynet.be/ma/lecampanaire (V47170)

Côte d'Azur, Les Issambres, appt., rez de jard., v/mer, 2/4p., calme, terr., park., pisc., tennis, mai, juin, juillet. 071-55.63.17. (V47107)

Côte d'Azur, Menton, appart. plein sud, impecc. à lmin. de la plage, vue imprennable, sans vis-à-vis, à prox. des commerces, 2-4p., lch., air cond. 010-65.53.63 - 0476-49.00.94 (V47215)

Ski, Savoie, Vallandry (les Arcs) , alt.1650m, appart. impecc., 5 p., lv, tv, balcon sud, pied pistes. 0497-44.07.54. (V47039)

Marseillan plage, Hérault, à l., villa tt. conf., 5/7p., ds. résid. sécur. pisc., mer, calme, mai,

//Domaine de Nivezé//

Vive le printemps !

Le Domaine de Nivezé, maison de convalescence et de vacances de la MC, entièrement équipé pour les personnes à mobilité réduite, vous propose ses promotions appétissantes et irrésistibles.

> Ses promos de Pâques

Du 6 au 13 avril ou du 13 au 20 avril, vivez l'ambiance de Pâques en pleine nature sur les hauteurs de Spa : 7 nuitées en pension complète pour **315 euros** (membres MC).

> Son week-end gastronomique

Du 20 au 22 avril, la gastronomie au menu du WE avec : un apéritif d'accueil le vendredi à 17h30, un apéritif et un repas gastronomique le samedi soir, une entrée aux fabuleux "Thermes de Spa", la visite libre de la ville de Spa et de son marché aux puces, le dimanche matin.

Prix : **175 EUR** (membres MC) - **210 EUR** (non-membres MC).

> Sa promo de printemps

Du 18 au 25 mai, venez admirer le parc en fleurs : 7 nuitées en pension complète pour **360 euros** (membres MC).



>> Retrouvez toutes les promotions sur www.niveze.be
Plus d'infos : 087/79.03.13 ou 087/79.00.00 - promo@niveze.be
>> Lieu : Domaine de Nivezé - Route du Tonnelet 76 - 4900 Spa.

//Intersoc-Family//



Vacances tonifiantes à la Côte d'Opale

Inutile d'aller au bout du monde pour se dépayser. Nous en voulons pour preuve Merlimont à la Côte d'Opale. Durant les vacances de Pâques, Intersoc, en collaboration avec Vacancier, vous propose de séjourner en bungalow, à deux pas des dunes.



A 250 km de Bruxelles, dans un cadre verdoyant, savourez les plaisirs de la Côte d'Opale et du Pas-de-Calais. Ambiance chaleureuse et familiale garantie !
Du 31 mars au 7 avril ou du 7 au 14 avril, vous séjournerez dans le superbe parc de bungalows de Vacancier. Une formule abordable et sympathique pour toute la famille !

personnes (2 lits superposés + 1 lit d'une personne + 1 lit gigogne) - et une salle de bains avec wc. Chauffage, téléphone et mobilier de jardin.
L'animation est assurée par un animateur Vacancier.

Prix (location) par semaine : 413 euros.

>> Plus d'infos
au 070/233.898 de 8h à 18h
(le samedi jusqu'à 13h)
ou sur www.intersoc.be

Chaque bungalow (type T2 pour 6 personnes) comporte une salle de séjour avec coin cuisine équipée, deux chambres - dont l'une pour 2 personnes (1x2) et l'autre pour 4

Lic. A5654

CONTACTS

Salon Babyboom

Le plus grand salon des futurs et jeunes parents

Vous attendez un enfant ? Vous êtes parents ou grands-parents de tout-petits ? Venez visiter le stand de la Mutualité chrétienne les 16, 17 et 18 mars au Brussels Expo (Palais 3) au Heysel.

Le salon Babyboom est devenu le rendez-vous incontournable des futurs et jeunes parents. Pendant trois jours, vous aurez l'occasion de découvrir tout ce qui touche à la petite enfance.

Une centaine d'exposants

Ce salon accueille pas moins d'une centaine d'exposants prêts à vous informer dans des domaines aussi variés que la maternité, la santé, l'alimentation et la diététique, l'allaitement, les soins, la sécurité, la garde des enfants, le mobilier et le matériel de puériculture, les droits des jeunes parents... Le salon prévoit également des aires de repos et d'allaitement, des espaces de jeux, des garderies, un coin à langer et un espace nutrition.

La Mutualité chrétienne vous attend sur son stand !

Nos conseillers vous attendent sur le stand de la MC pour vous donner conseils et informations sur vos droits et vos soins de santé. De plus, venez vivre la "Cocoon Experience" et participer à un grand concours pour gagner de magnifiques lots. Chaque participant recevra un cadeau original !

>> Dates : les vendredi 16, samedi 17 et dimanche 18 mars, de 10h à 18h.

Lieu : Palais 3 du Parc des Expositions de Bruxelles - Brussels Expo (Heysel).

Prix de l'entrée : 9,50 EUR (gratuit pour les moins de 12 ans). Des bons de réduction de 2,50 euros sont imprimables sur le site internet du salon.

>> Plus d'infos sur www.salonbabyboom.be



200 ENTRÉES GRATUITES !

La Mutualité chrétienne offre 100 x 2 entrées gratuites pour le salon Babyboom

Pour participer, envoyez un mail à concours@mc.be avant le jeudi 1^{er} mars (minuit) en mentionnant vos nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse e-mail. Les gagnants seront tirés au sort et prévenus personnellement par e-mail.



>> Pour en savoir plus sur les avantages et services de la MC pour les futurs et jeunes parents, surfez sur www.mc.be ou contactez gratuitement le 0800 10 9 8 7 (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h et le samedi de 9h à 13h).

Offres d'emploi

LE CIEP DU MOC EN WALLONIE PICARDIE RECHERCHE (H/F)

> un formateur en orientation socio-professionnelle

engagement mi-mars - CDD temps plein 4 mois - Comines

Fonction : concevoir, animer, gérer et évaluer un programme de formation en orientation socio-professionnelle pour adultes en recherche d'emploi - assurer le suivi pédagogique et social des stagiaires...

Profil : formation supérieure de type pédagogique, psychologique ou sociale ou expérience équivalente dans le domaine social, de l'éducation ou de l'insertion socioprofessionnelle.

Envoyez CV avec votre candidature pour le 2 mars au plus tard à Jacky Quintart, coordinateur CIEP-HO, av. des États-Unis, 10 Bte 8 - 7500 Tournai.

L'ASSOCIATION CENTRALE D'ACHATS HOSPITALIERE RECHERCHE (H/F)

> un assistant administratif

CDI temps-plein

Fonction : gestion administrative des procédures marchés publics...

Profil : diplômé de l'enseignement supérieur de type court (droit ou secrétariat ou sciences-bio-médicales - la connaissance du néerlandais et anglais est un atout.

Plus de détails sur www.acahbelgique.be

Envoyez votre CV avec une lettre manuscrite (référence CAACAH/AssCMPACAH /002) à l'ACAH (voir adresse ci-dessous).

> un chargé de missions en marchés publics

CDI temps-plein

Fonction : organiser et coordonner le bon déroulement des procédures de marchés publics, réaliser les estimations financières, conseiller les institutions hospitalières...

Profil : diplômé de l'enseignement supérieur de type long ou universitaire à orientation économique commerciale ou technique, expérience dans le domaine des consommables médicaux et non-médicaux et/ou des spécialités pharmaceutique, connaissance du français, néerlandais et anglais et des marchés publics dans le secteur des soins de santé.

Plus de détails sur www.acahbelgique.be
Envoyez votre CV avec une lettre manuscrite (référence CAACAH/coordCMPACAH/002) à Mme Colart, présidente de l'ACAH, rue Bourtonbourt, 22 - 5000 Namur.

ALTEO ASBL MOUVEMENT SOCIAL DE PERSONNES MALADES VALIDES ET HANDICAPES RECHERCHE POUR LES REGIONALES DE LIEGE ET DE VERVIERS (H/F)

> un animateur-collaborateur éducatif

entrée immédiate - passeport APE

Fonction : mise en œuvre de projets d'action, coordination des activités et événements du mouvement, encadrement des volontaires, soutien des membres...

Profil : diplômé de l'enseignement supérieur de type court à orientation socioculturelle ou pédagogique.

Offres : CDI mi-temps avec période d'essai région Verviers, CDD mi-temps jusqu'au 30 juin renouvelable région Liège.

Plus de détails sur www.mcjobs.be

Envoyez votre CV avec votre lettre de motivation pour le 27 février au plus tard à Christian maréchal : grh.verviers@mc.be

LA PAROISSE DE THUILLIES RECRUTE (H/F)

> un sacristain

CDI temps partiel

Fonction : ouverture et fermeture de l'église, préparation des offices et célébrations, gestion de l'entretien du bâtiment et des installations techniques...

Offres : Rémunération cumulable avec une pension de retraite ou de survie.

Envoyez votre candidature à Michel Laurent, trésorier de la fabrique d'Eglise, 20, rue de la Victoire - 6536 Thuillies.

L'ASBL MAISON MARIE IMMACULEE RECHERCHE POUR LA MAISON DU GRAND CHEMIN (MR-MRS) A NEUFVILLES (H/F)

> un infirmier chef de service

Profil : formation d'infirmière en chef ou de l'école des cadres est un plus, expérience en MR et MRS, formations souhaitées dans le domaine de la démence.

Fonction : assurer l'organisation médicale et la gestion quotidienne des équipes pluridisciplinaires, assurer les relations avec les familles et les résidents...

Envoyez votre candidature à Monsieur JF Maribro, responsable RH, 61 Grand Chemin - 7063 Neufvilles - jf.maribro@asbl-mmi.be

L'AUMONERIE CATHOLIQUE DES PRISONS RECHERCHE (H/F)

> des aumôniers rémunérés

pour le centre de défense sociale de Paifve

> des aumôniers bénévoles

pour la prison de Lantin

Mission : accompagner le cheminement spirituel de la personne détenue...

Profil : âgé de plus de 30 ans, diplôme A1 (Bac), formation théologique et pastorale, insertion dans la vie ecclésiale, connaissance des troubles mentaux, capacités d'empathie et d'écoute.

Envoyez votre CV avec une lettre de motivation et une copie de la carte d'identité à Monsieur le vicaire épiscopal Baudouin Charpentier Rue de l'Évêché, 25 - 4000 Liège ou evangile.vie@evechedeliège.be

LE CENTRE DE FORMATION CARDIJN (CEFOC) ENGAGE (H/F)

> un formateur-permanent

CDI mi-temps, entrée le 16 avril - région du Luxembourg

Fonction : développement et coordination des activités, travailler des questions de sens.

Profil : compétences de base en sciences humaines - expérience utile de 5 ans, habiter la région du Luxembourg, travail en soirée et w.e.

Plus de détails sur www.cefoc.be

Envoyez votre CV avec lettre de motivation pour le 2 mars au plus tard à Philippe Pierson, Cefoc, rue Saint-Nicolas 84 - 5000 Namur ou info@cefoc.be

Offre de service

LE GROUPE DON BOSCO RECHERCHE

> des volontaires

à partir de 15 ans

pour accompagner à Lourdes une trentaine de personnes handicapées.

Jeunes accompagnateurs (de 15 à 35 ans) : du 11 au 23 août. Prix : 260 EUR. Adultes (à partir de 30 ans) : du 15 au 23 août. Prix : 375 EUR.

Rens. > 083/23.22.97 - www.dblourdes.be

Editorial Alda Greoli//Secrétaire nationale

Les malades, des coupables ?

Des voix se sont élevées, ces derniers jours, venant de médecins comme le cardiologue Brugada, de responsables politiques, de services d'études comme Itinera, pour proposer qu'on sanctionne dans le système des soins de santé les personnes aux comportements qui pourraient aggraver les risques pour leur santé. Derrière cette idée, il y a évidemment aussi la volonté de trouver des pistes d'économies dans les soins de santé.

Faire de la politique aujourd'hui, c'est parfois faire feu de tout bois et sortir de vraies fausses bonnes idées pour faire des économies. Il nous paraît essentiel de revenir sur l'une de ces fausses bonnes idées qui nécessite de prendre le temps pour ne pas tomber dans les clichés faciles "que le fautif assume et paie tout seul les conséquences de son comportement irresponsable!".

Très inégaux devant la maladie

Il est toujours important de rappeler que 5% de la population sont à l'origine de 60% des dépenses de soins de santé. Les dépenses sont donc terriblement concentrées et à des périodes données de la vie (la naissance en est un exemple). Il est tout aussi essentiel de rappeler que n'importe lequel d'entre nous peut, demain, faire partie de ces 5% à cause d'un accident, d'une maladie, d'une catastrophe... Si tout le monde est concerné par ces risques, il est vrai que la maladie ne touche pas de la même manière les êtres humains. Le niveau d'enseignement, de revenus, la qualité du logement ou de l'insertion sociale (qui passe autant par le travail que par les loisirs) influent grandement. Nous ne sommes pas égaux face aux facteurs déterminants de la santé.

De la même manière, nous ne sommes pas égaux face aux politiques de prévention. Il est remarquable de constater que, pour les soins dentaires préventifs pour les enfants et jeunes âgés de moins de 18 ans, le recours aux soins passe du simple au double selon le niveau de scolarité des parents. Pourtant ces soins sont gratuits, dans notre pays, pour les moins de 18 ans (chez un dentiste conventionné...). Ce n'est donc pas seulement le niveau de revenu qui influence les pratiques. L'information, le sentiment d'y avoir droit ou celui d'y avoir accès, la culture familiale du rapport à soi et à son bien-être jouent un rôle non négligeable.

Une femme de 25 ans, universitaire, pense qu'elle a encore 50 ans de vie en bonne santé devant elle. Une femme sans diplôme pense qu'il ne lui reste que 25 années de vie en bonne santé. En réalité, elles ont une différence de 5 ans entre elles, et ce n'est déjà pas rien ! Plus fondamentalement, la projection de soi-même et des autres dans une histoire, dans un avenir que nous souhaitons meilleur ou de qualité, nous rend plus ou moins actif de notre propre prévention en matière de santé.

Le diktat de la bonne gouvernance de soi

Nous nous sommes émancipés de la culpabilité face à Dieu qui guidait nos comportements y compris dans le rapport à notre corps, notre hygiène quotidienne voire notre hygiène de vie (ex : se laver les mains avant de manger, se reposer un jour par semaine, ...). Mais nous sommes passés à la responsabilisation individuelle nous contraignant à assumer les conséquences de nos actes, seuls face à des principes de bons comportements, de bonne gouvernance de nous-

mêmes. Et même la psychologie, les sciences ou approches médicales dites parallèles nous y ramènent : "si vous avez mal au dos, c'est que vous prenez trop sur vous". Etre à l'écoute de son corps pour qu'il nous livre les limites de ce que nous devons accepter, manger, boire, fumer, travailler, supporter comme stress... Voilà un nouveau credo ! Et si nous écoutons notre corps, si nous nous comportons comme il faut... alors nous aurons une attitude responsable et méritante d'une bonne santé. Même les firmes commerciales utilisent ce vocabulaire publicitaire. Elles nous parlent de cette manière

**RESPONSABILISER
SANS CULPABILISER,
AGIR
SANS DISCRIMINER,
SENSIBILISER
SANS CONTRAINDRE.**

quand elles nous vendent des produits qui vont diminuer les risques de cholestérol ou de surpoids. Dès lors, et à l'inverse, serions-nous coupables d'accepter trop de travail, de stress, de prendre sur nous ou de passer du temps à l'écoute des autres ? Si de tels comportements nous amènent à souffrir

voire à être malades, devrions-nous en payer les conséquences ? Ces attitudes sont pourtant conditionnées pour partie par la société même qui nous condamnerait...

Facile de rester en bonne santé ?

Est-il si simple de rester en bonne santé ? En faisant du sport, bien-sûr, mais pas trop ! Trop de sport, c'est la course vers les fractures, les blessures et donc les dépenses. En mangeant sainement et modérément, mais pas trop peu non plus ! Et si possible en prenant le temps pour bien digérer, bien mastiquer, sinon ce sont la maladie de l'estomac et les problèmes de digestion qui arrivent au grand galop. En buvant juste ce qui est conseillé par les sociétés scientifiques d'œnologie et les cardiologues. Et surtout vivre sans connaître le stress, ce mal qui gagne les actifs dans le travail et qui envahit les non actifs coupables d'être des poids pour notre société en crise.

Bref, quand on pousse un peu la caricature, on se rend compte très vite qu'il ne suffit pas de dire que demain la chirurgie cardiaque doit être moins remboursée pour les fumeurs ou pour ceux qui ont trop de cholestérol. Mais il s'agit de développer des politiques de prévention, de sensibilisation et des actions de terrain qui permettent d'agir au mieux sur sa santé et celle de son entourage. Etre acteur de sa vie est sans doute en soi un facteur déterminant de la santé. Croire que nous sommes libres et qu'il suffit de le vouloir, c'est l'illusion d'une société où les individus ne peuvent plus se voir que comme leur propre finalité.

Responsabiliser sans culpabiliser, agir sans discriminer, sensibiliser sans contraindre, permettre d'être acteur de sa santé, ce ne sont pas des slogans simplistes qui le réalisent, c'est un véritable investissement dans la prévention. Et cela nécessite aussi de dégager des vrais moyens surtout en période de crises socio-économiques.



© A.M. Jabou

ça se passe

// Crise et santé

Le vendredi 2 mars, la Plateforme d'action Santé et Solidarité organise une journée de réflexion autour des mesures d'austérité prises par le gouvernement et leurs impacts sur la santé.
Lieu : 139, rue Haute - 1000 Bruxelles.
Rens. > 0476/44.10.66 • www.sante-solidarite.be

// Liberté

Le w-e du 3 au 4 mars de 9h30 à 16h30, Agir en Chrétiens informés organise une session de réflexion sur la liberté, à la lumière de textes de la Bible et de situations concrètes. Prix : 55 EUR.
Lieu : Monastère St-Remacle - 4970 Stavelot.
Rens. > 02/218.54.47 • www.aci-org.net

// Jambes sans repos

Le lundi 5 mars à 19h, l'association des jambes sans repos organise une conférence pour expliquer cette maladie. Par le Dr.Dhaene, neurologue.
Lieu : 5b, bd H.Rolin - 1410 Waterloo.
Rens. > 0476/82.54.28 • info@absjr.be

// Réaliser ses projets

L'AFRAHM organise une formation pour aider à réaliser des projets. S'adresse aux personnes avec une déficience intellectuelle, âgées de plus de 21 ans. Participation obligatoire aux 5 séances. Dates : les mercredis 7 mars, 4 et 18 avril, 9 et 30 mai de 9h30 à 13h. Prix : 5 EUR/séance.
Lieu : 24, av.A.Giraud - 1030 Bruxelles.
Rens. > 02/247.28.21 • www.afrahm.be

// Festival du film social

Du 9 au 11 mars, le festival "Vivre debout" aura lieu à Perwez. Ce festival sera axé sur l'importance de voter, la participation citoyenne dans les démocraties locales...
Rens. > 010/81.40.50 • www.vivredebout.be

// Archives

Le lundi 19 mars, le CARHOP organise une journée de formation à l'archivage. Au programme : comment gérer les archives, que doit-on garder ?... Prix : 40 EUR.
Lieu : 19, rue Pléтинckx - 1000 Bruxelles.
Rens. > 02/514.15.30 • carhop@skynet.be

// Terreur et réalité

Le jeudi 29 mars de 20h à 22h30, l'asbl Psycorps organise une conférence sur le thème "Entre terreur et réalité : présentation d'une situation clinique". Prix : 10 EUR.
Lieu : 8, rue Trappé - 4000 Liège
Rens. > 02/375.56.16 • www.psycorps.org

// Austérité

Le mercredi 7 mars de 18h à 20h, le Centre Maximilien Kolbe organise une conférence : "Les pédagogues de l'austérité : éditorialistes, économistes et politiques face à la crise". Prix : 5 EUR.
Lieu : 12, rue du Prince - 4800 Verviers.
Rens. > 087/33.84.22 • www.centremaximilienkolbe.be

// Antarctique

Jusqu'au 22 avril, aura lieu une exposition de photos sur l'Antarctique. Le dimanche 18 mars à 15h30, conférence du biologiste B.Van de Vijver qui présentera ses recherches. Prix : 5 EUR (expo) - 1 EUR (conférence).
Lieu : Jardin botanique - 1860 Meise.
Rens. > 02/260.09.70.

// Simplicité

Le samedi 10 mars dès 11h, l'Ecomusée du pays des Collines organise un forum sur la simplicité. Simplicité ne veut pas dire austérité. Ce forum veut montrer comment y arriver au quotidien.
Lieu : 6, Plada - 7890 La Hamaide.
Rens. > 068/64.51.55 • <http://ecomusee.ellezelles.be>

// Réseaux sociaux

Le mercredi 29 février dès 12h, Média Animation organise une conférence sur le thème "Associations : communiquer au travers des réseaux sociaux".
Lieu : 111, rue de la Poste - 1030 Bruxelles.
Rens. > 02/256.72.43 • www.media-animation.be

// Salon bio

Le w-e du 2 au 4 mars de 11h à 19h, aura lieu le salon Biofoodle, avec la présentation de produits naturels. Des conférences, ateliers, animations... seront également organisés autour du thème bio. Prix : 4 EUR.
Lieu : Charleroi Expo - 6000 Charleroi.
Rens. > 0475/45.22.53 • www.biofoodle.be

// Familles d'accueil

Le dimanche 25 mars à 14h, l'asbl La Porte Ouverte organise un après-midi de détente et d'échanges à destination des familles d'accueil. Prix : 8 EUR par famille.
Lieu : 2, rue du Tronquoy - 5340 Mozet.
Rens. > www.laporteuverte.eu

// Neurosciences

Le mercredi 7 mars à 10h, l'asbl Canal santé organise une conférence : "Les neurosciences et l'acquisition des compétences".
Lieu : 28 bd de l'abattoir - 1000 Bruxelles.
Rens. > 02/548.98.00

// Alcool chez les jeunes

Le jeudi 8 mars à 20h, Oxyjeune-Amo et le Collège St-Joseph de Chimay organisent une conférence : "L'alcool et les jeunes", en présence du Dr. Raymond Gueibe, alcoologue.
Lieu : 75, rue de Virelles - 6460 Chimay.
Rens. > 060/41.22.53 • equipe@oxyjeune.be

// Religions et société

Le CIFOP organise un cycle de 8 cours sur les religions en horaire décalé, de 18h à 21h. Les cours s'étaleront du 5 mars au 3 mai. Prix : 150 EUR (le cycle).
Lieu : 43, bd du Jardin botanique - 1000 Bruxelles.
Rens. > 071/20.27.49 • <http://cifop.be>

// Rapaces

Le samedi 10 mars, Aves-Natagora organise gratuitement en Wallonie et à Bruxelles, une sortie dans l'obscurité intitulée "la nuit de la chouette" à la découverte des rapaces nocturnes.
Rens. > 081/39.07.45 • www.natagora.be

// Implant cochléaire

Du 10 au 11 mars, l'APEDAF organise un colloque : "Implant cochléaire et langue des signes : des ressources pour l'enfant sourd".
Lieu : La Marlagne - 5100 Wépion.
Rens. > 02/644.66.77 • www.apedaf.be

// Concert caritatif

Le 11 mars à 17h, Les p'tits Archets de Braine-l'Alleud organise un concert au bénéfice de la Ligue de la sclérose en plaques.
Lieu : 28, rue F.Libert - 1410 Waterloo.
Rens. > 02/385.04.74.

// Banques et crise

Le lundi 27 février de 12h à 14h, le Conseil économique et social de Wallonie organise une conférence sur le rôle des banques dans la crise actuelle.
Lieu : 13c, rue du Vertbois - 4000 Liège.
Rens. > 04/232.98.11 • communication@cesw.be

// Films contre le racisme

Du 14 au 25 mars, Média Animation organise le festival de films ouverts "L'interculturalité : clé contre le racisme". Dans une quarantaine de lieux en Wallonie et à Bruxelles.
Rens. > 02/256.72.43 • www.afilmsouverts.be

// Bien-être au travail

Le samedi 17 mars de 19h30 à 21h50, l'Institut de neurologie cognitive organise une conférence sur le bien-être au travail et performance durable. Prix : 10 EUR.
Lieu : 132, rue du Duc - 1150 Bruxelles.
Rens. > 02/737.74.80 • www.neurocognitivism.be